
PROJET D'ETABLISSEMENT

Multi-Accueil Marie Curie

2 impasse des Milans – 48000 Mende

Email : creche.cias@coeurdelozere.fr Tél. : 04 66 47 60 86



Centre Intercommunal d'Action Sociale

20, allée Raymond Fages 48000 Mende

Tel. : 04 66 94 20 03 Fax : 04 66 94 20 04

Email : cias@coeurdelozere.fr

Horaires d'ouverture : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
I. Projet d'accueil	6
2.1. Les prestations d'accueil proposées	6
2.2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap	8
2.1. Les compétences professionnelles mobilisées	10
2.1.1. Organigramme	10
2.2.1. L'équipe et les intervenants	11
2.2.2. Le travail d'équipe	16
2.2.3. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation	18
2.2.4. L'accueil des stagiaires et des apprentis	19
II. Le projet éducatif	23
3.1. L'accueil	25
2.1.1. Le premier accueil, l'adaptation/la familiarisation	26
2.1.2. L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace	27
2.2. Le soin	28
2.2.1. Hygiène et soin corporel	28
2.2.2. Alimentation	30
2.2.3. Le sommeil / Temps de repos	31
2.3. Le développement, le bien-être et l'éveil	32
2.3.1. Le jeu et activités	33
2.3.2. L'approche culturelle et artistique	34
2.3.3. L'égalité fille garçon	35
III. Projet Social et le développement durable	37
3.1. Les modalités d'intégration du service dans son environnement social vis-à-vis des partenaires	37
3.1.1. Relations avec les assistantes maternelles de l'accueil familial	50
3.2. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement	50
3.3. Le travail partenarial	51
3.4. Les actions de soutien à la parentalité	53
3.5. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle	53
3.6. La démarche en faveur du développement durable	55
Valeur éducative de la démarche en faveur du développement durable	58
Conclusion	59

ANNEXES60

INTRODUCTION

« Les personnes physiques ou morales qui assurent l'accueil du jeune enfant :

1° Veillent à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;

2° Contribuent à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;

3° Contribuent à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;

4° Mettent en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;

5° Favorisent la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;

6° Favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes. »

- Définition

Conformément à la réglementation, les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Le projet d'établissement ou de service comprend les éléments suivants :

- Un projet d'accueil qui présente les prestations d'accueil proposées précisant les durées et les rythmes d'accueil.
- Un projet éducatif qui précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants.
- Un projet social et de développement durable qui précise les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs.

- Valeurs du projet



CF.1 - Annexes Valeurs

- Histoire de l'établissement

En 2012, l'ouverture de deux nouvelles structures a permis d'augmenter l'accueil collectif des enfants. Le nombre de places sera défini comme suit :

- Bellesagne (crèche actuelle) : 45 places
- Valcroze : 45 places
- Badaroux : 10 places
- Accueil familial : 30 places

Le multi accueil collectif de Valcroze est aujourd'hui composé de trois sections : les flocons, les soleils et les étoiles. Les enfants sont accueillis sur les différents lieux de vie en fonction de leur âge.

- Description des locaux :

Les trois sections disposent d'un espace de jeux, aménagé en fonction de l'âge et du développement des enfants accueillis, d'une salle de change et d'une terrasse extérieure. La section des « flocons » est constituée de trois dortoirs, celle des « soleils » et des « étoiles » partagent le même dortoir divisé en quatre chambres, dont deux respectives.

Les repas se déroulent dans la salle de vie commune de chaque section, à l'exception des « étoiles » qui partagent le groupe d'enfants et qui utilise la salle d'activité comme lieu pour les repas.

La salle de psychomotricité est un espace qui est accessible à tous les enfants de chaque section. Il offre un toboggan, des modules de psychomotricité ainsi qu'une piscine à balles. Il est aménagé par rapport aux enfants accueillis et à leur développement.

Dans **la salle d'activité** sont à disposition : un bac de transvasement, des supports verticaux pour peindre, des tables, des chaises et un évier, afin d'organiser des activités manuelles par petits groupes.

Dans **la salle de rangement** sont stockés les trotteurs, les jeux et les jouets des trois sections (permet un renouvellement régulier), les décorations de Noël, etc.

Dans **le jardin** nous proposons un bac à sable, une structure motrice et une cabane. Sont à disposition des enfants : des motos, des draisienne, des tricycles, des trottinettes, etc.

La biberonnerie dispose d'un réfrigérateur, d'une plaque de cuisson (afin de réchauffer au bain marie les biberons) et de placards où sont stockées les denrées alimentaires pour le goûter, ainsi que du linge propre.

Le bureau de direction permet d'accueillir les familles, les professionnels (les) et les intervenants (e)s extérieurs pour échanger sur le fonctionnement de l'établissement, l'accueil des enfants et toutes autres questions.

La salle de travail est utilisée par le médecin de la crèche pour des temps de consultation et par l'auxiliaire de puériculture référente allaitement. Elle est également utilisée par les éducateurs de jeunes enfants pour rédiger leurs écrits, ainsi que par tous les membres de l'équipe afin de préparer certains projets et réaliser les cahiers de vie.

La cuisine est aménagée et équipée pour réceptionner et distribuer les plats. Les repas sont préparés par le GIP sur le site de l'hôpital de Mende.

La salle de repos est un espace de détente pour les temps de repas et de pause des professionnels.

La lingerie est le lieu où nous stockons et entretenons le linge.

La salle de réunion est investie pour les temps de réunion d'équipe du multi accueil Marie Curie, ainsi que pour les formations en intra et parfois mis à disposition pour le C.I.A.S.

Les vestiaires du personnel pour les membres de l'équipe et les stagiaires.

I. PROJET D'ACCUEIL

« Un projet d'accueil. Ce projet présente les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées, exprimées par qualification, fonction et en équivalents temps plein notamment en application de l'article [R. 2324-38](#) du présent code, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles en application de l'article [R. 2324-37](#) et de formation, y compris, le cas échéant, par l'apprentissage »

Article R.2324-29 du CSP

2.1. Les prestations d'accueil proposées

- Le multi accueil collectif

Adresse : 2 impasses des Milans – 48000 Mende - 04 66 47 60 86

L'établissement est un multi accueil agréé pour 45 places. Il accueille les enfants de 3 mois à 4 ans de 7h30 à 18h30 sous différents contrats **réguliers** et **variables** (les parents fournissent un planning mensuel). Quelques places sont réservées à l'accueil **occasionnel** sur chaque section.

Les enfants sont repartis en trois sections en fonction des effectifs, de leur âge et de leur développement :

1. La section des plus jeunes « **les flocons** », composée d'une éducatrice de jeunes enfants ou/et d'une infirmière ou/et d'une auxiliaire de puériculture, et d'un agent social titulaire du CAP petite enfance.
2. La section des moyens « **les soleils** », composée d'une éducatrice de jeunes enfants ou/et d'une infirmière ou/et d'une auxiliaire de puériculture, et d'un agent social titulaire du CAP petite enfance.
3. La section des plus âgés « **les étoiles** », composée d'une éducatrice de jeunes enfants ou/et d'une infirmière ou/et de deux auxiliaires de puériculture, et d'un agent social titulaire du CAP petite enfance.

Les membres de l'équipe auprès des enfants : deux éducatrices de jeunes enfants, une infirmière, quatre auxiliaires de puériculture et six agents sociaux (dont 1 agent polyvalent et 2 remplaçantes) se succèdent sur des horaires variables de manière à couvrir au mieux l'amplitude d'ouverture :

- Le matin de 7h30 à 15h00
- Le coupé de 8h30 à 12h45 et 14h45 à 18h00 ou de 8h à 12h45 et 14h45 à 17h30 avec quelques variations en fonction des besoins du service.
- Le continu de 9h30 à 17h00 avec quelques variations en fonction des besoins du service
- Le soir de 11h à 18h30

Toutes travaillent en complémentarité pour assurer la prise en charge des enfants.

Les horaires (du lendemain) sont affichés sur la porte des sections, ainsi que le nom et la photo des professionnelles qui s'y rattachent.

Le changement de section des enfants s'effectue au moment du départ à l'école. Des temps de familiarisation seront organisés.

Chaque année, deux professionnelles changeront de structure (entre les crèches), ceci afin d'uniformiser la prise en charge des enfants, d'échanger les expériences de fonctionnement et de s'enrichir de nouvelles pratiques.

Tous les jours, une société spécialisée s'occupe du gros entretien des locaux hors temps d'accueil des enfants.

2.2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »

Principe 1 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La CNAF se donne comme objectif de favoriser l'accès aux modes d'accueil des « enfants de familles en difficulté ou en situation de handicap, aux enfants de familles confrontées à des horaires atypiques ou en voie d'insertion professionnelle ».

Cet accueil nécessite l'accord préalable du médecin spécialiste qui suit l'enfant, le médecin attaché à l'établissement donne son avis lors de l'admission, après examen médical effectué en présence des parents.

Il est nécessaire lorsque l'état de santé de l'enfant nécessite des soins et une prise en charge particulière, de mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé ou un Projet d'accueil personnalisé

- **Le P.A.I.** (Projet d'Accueil Individualisé) relative à l'accueil en collectivité des enfants atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période

C'est une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant malade. Il a pour but de faciliter l'accueil de cet enfant. Il organise les modalités particulières de la vie quotidienne dans la collectivité et fixe les conditions d'interventions des partenaires.

Il est mis au point en accord et avec la participation de la famille, par le directeur de l'établissement, en collaboration avec le médecin de crèche et ou le RSAI, des membres de l'équipe et quelquefois en présence de la coordinatrice du service Petite Enfance.

- **Le P.A.P.** (Projet d'Accueil Personnalisé) est établi lorsque l'équipe éducative ou le RSAI ou la directrice le juge nécessaire.

Il permet de : garantir la qualité d'accueil de l'enfant ; préciser les objectifs et les attentes des parents, en cohésion avec l'équipe éducative et le médecin de la crèche, ainsi que les partenaires extérieurs. De ce fait, le projet d'accueil personnalisé vient s'inclure dans celui de la crèche.

Il est mis au point en accord et avec la participation de la famille, par le directeur de l'établissement, en collaboration des membres de l'équipe et quelquefois en présence de la coordinatrice du service Petite Enfance.

La structure favorise l'accès au personnel soignant et de rééducation dont les modalités seront définies dans ce projet. Des conventions ont été signées avec la CAMSP et le SESSAD afin de définir le cadre d'accès au multi accueil.

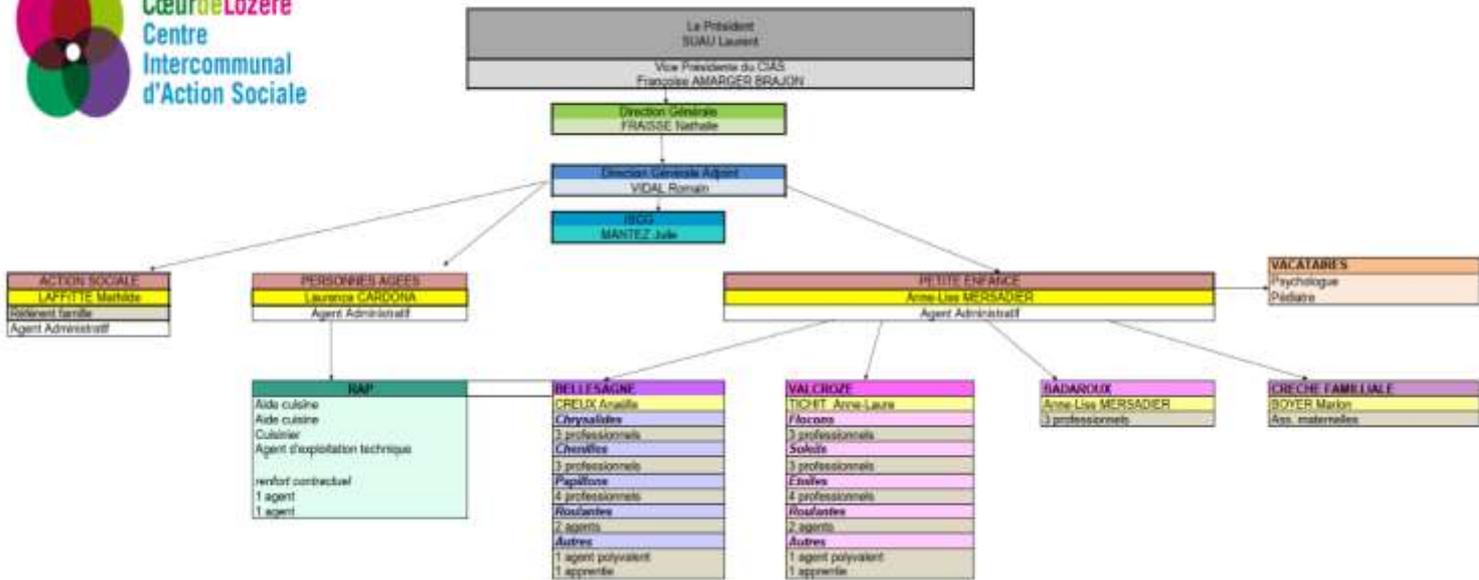
Si la nature du handicap est importante en soi, les besoins spécifiques qui en découlent et la capacité de la structure à y répondre le sont également :

- Sortir de l'isolement l'enfant et sa famille en leur offrant un lieu d'échange.
- Maintenir ou créer pour ces enfants un lien social au travers d'un lieu de vie.
- Contribuer au changement de regard en accueillant en même temps des enfants « standards »
- Et permettre aux parents la reprise d'une activité professionnelle ou tout simplement de se libérer du temps pour soi.

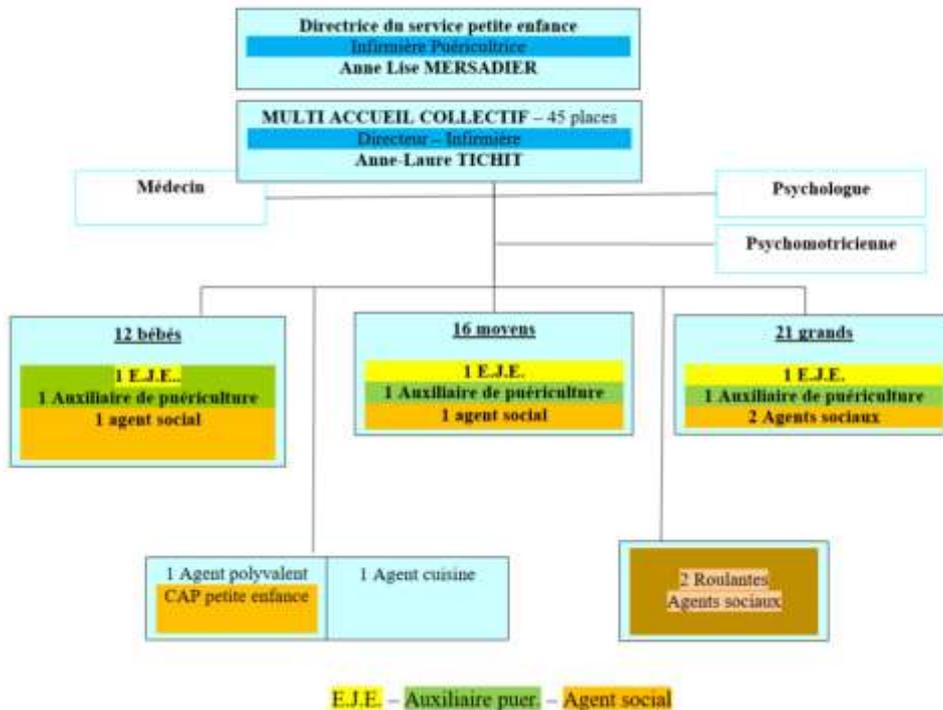
Des temps de prises en charge de rééducation peuvent avoir lieu dans les sections par des intervenants médicaux ou éducatifs (bien souvent du CAMSP).

2.1. Les compétences professionnelles mobilisées

2.1.1. Organigramme



ORGANIGRAMME DU MULTI ACCUEIL COLLECTIF MARIE CURIE de VALCROZE 2025



2.2.1. L'équipe et les intervenants

- La directrice du service petite enfance

Elle assure le management du service. Elle est chargée de la gestion ainsi que du fonctionnement administratif et financier des quatre structures (multi-accueil collectifs, multi accueil familial et micro crèche) du Centre Intercommunal d'Action Social.

Elle participe à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de petite enfance.

Elle participe à l'élaboration des projets dans le domaine de la petite enfance en concertation avec les administrateurs, le directeur du C.I.A.S et les partenaires concernés.

Elle coordonne les projets d'établissements, développe et anime les partenariats.

Elle anime et pilote les équipes et organise la concertation entre responsables de structures.

Elle peut exercer la continuité de direction des multi accueils collectifs et familial, en l'absence de personnel de direction. Elle est également la référente technique de la micro crèche du service.

- Le directeur d'établissement/référent technique

Ils (elles) sont chargé(e)s du fonctionnement administratif et financier de leur structure.

Ils (elles) assurent les conditions d'accueil favorisant le bon développement et l'éveil des enfants en concertation avec la directrice du service petite enfance.

Ils (elles) assurent :

- un dialogue permanent avec les parents
- des soins personnalisés aux enfants
- un travail pluridisciplinaire dans un cadre sécurisé et adapté
- la gestion de la structure et l'encadrement du personnel.

- Ils (elles) participent à l'élaboration des projets en lien avec leur type d'accueil.

- En accueil collectif, ils (elles) sont secondé(e)s par les éducateurs de jeunes enfants qui assurent la continuité de direction.

- La directrice de l'accueil familial intervient aussi au domicile des assistantes maternelles, pour les accompagner dans la prise en charge des enfants : activités, temps de repas, soins.

- elle encadre des groupes d'assistantes maternelles avec enfants.
- elle peut remplacer l'une ou l'autre des directrices des accueils collectifs.

Les modalités permettant d'assurer en toutes circonstances, la continuité de la fonction de direction :

- L'équipe de direction se relaie afin d'être joignable par téléphone et de couvrir toutes les plages horaires. Les équipes des structures sont tenues au courant des roulements du personnel de direction à joindre.
- Sur les crèches collectives Anne Frank et Marie Curie, en l'absence de la directrice, les éducatrices de jeunes enfants sont aussi considérées en continuité de direction sans position hiérarchique.

- L'agent des cuisines

Il organise la distribution des repas.

Les repas sont confectionnés par la cuisine centrale du le GIP (groupement d'intérêt public, hôpital de Mende).

Les repas sont adaptés en fonction des besoins des enfants et sont préparés sur l'hôpital Lozère. Ils sont ensuite transportés aux différentes crèches et distribués sur les sections.

- La psychologue

Art R : 2324-37 : modalités et qualifications.

Elle intervient dans la structure une fois tous les deux mois par section pour une séance de travail avec les équipes (1h d'observation et 1h de réunion en dehors de la présence des enfants) : chaque section à tour de rôle.

- La psychomotricienne

Elle accompagne les équipes dans l'approche psychomotrice des enfants, et apporte son regard de spécialiste différent des autres professionnelles. Elle intervient sur une section, 1heure par semaine pendant un trimestre, elle change de section et de structure tous les 3 mois.

- Le médecin

Rattaché au service, il intervient à la demande pour effectuer certaines visites d'admission et le suivi préventif des enfants.

En collaboration avec les professionnels de santé, il veille au bon développement et à l'adaptation des enfants dans la structure en liaison avec le médecin de famille.

Il assure les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel.

Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie.

Il organise les conditions des enfants de recours aux services d'aide médicale d'urgence.

Il veille à l'intégration des enfants porteurs de handicap, maladie chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

Le médecin de l'établissement et l'infirmière puéricultrice référent santé accueil inclusif interviennent chaque trimestre sur les structures en suivant la répartition suivante: Micro crèche : 2h, crèche Marie Curie : 8h, crèche Anne Frank : 8h et Accueil familial : 4h

L'équipe :

Les enfants sont pris en charge au quotidien par des professionnels qualifiés : éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, C.A.P., accompagnant éducatif petite enfance. Le personnel encadrant les enfants est placé sous l'autorité de la responsable, son action se décline dans divers domaines : tels que la santé, l'éveil et l'éducation.

Ainsi :

- Il veille au bien-être et à l'épanouissement des enfants,
 - Il offre des conditions de vie, d'éveil et d'apprentissage favorables à leur développement psychomoteur tout en assurant leur sécurité,
 - Il assure l'accueil des enfants et de leur famille, dispense les soins d'hygiène répondant à leurs besoins quotidiens,
 - Il participe aux réunions de réflexion autour du projet de vie.
- [L'éducateur de jeunes enfants \(EJE\)](#)

Il supervise la prise en charge des enfants au quotidien, de l'animation et des soins.

Il assure un suivi du développement psychoaffectif et psychomoteur de chaque enfant, et repère les éventuelles difficultés.

Il soutient et accompagne les parents. Il veille à la qualité de l'accueil.

Il est garant de la bonne application du projet éducatif, ainsi que de l'évolution du projet pédagogique. Il assure la continuité de direction.

- L'infirmière ((IDE) / Infirmière puéricultrice (IPDE) / RSAI (Référénte santé Accueil Inclusion)

*Art. R 2324-39 : missions et qualifications.
Art. R 2324-46-2 : quotité de temps de travail.*

Deux personnes occupent ses fonctions : le médecin de crèche ainsi qu'une infirmière puéricultrice.

Ils travaillent en collaboration avec les différents professionnels afin que chaque établissement puisse offrir un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants, notamment de ceux présentant un handicap ou étant atteints d'une maladie chronique.

Il intervient dans chaque lieu d'accueil en respectant les durées minimales d'intervention définies en fonction de sa capacité d'accueil, et est ainsi chargé :

- D'informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant, d'inclusion d'enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques;
- De présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les différents protocoles prévus au sein de l'établissement ; - D'apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins ;
- D'assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;
- De contribuer en coordination avec la directrice, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations.
- Il occupe une partie des missions et du temps obligatoire du référent santé et accueil inclusif : Micro crèche : 8h, crèche Marie Curie : 31h, crèche Anne Frank : 31h et Accueil familial : 16h par an.

- L'auxiliaire de puériculture (AP)

Elle participe à l'élaboration et au suivi du projet de vie et de l'établissement, elle assure la prise en charge des enfants avec le personnel sur les sections. Elle collabore à la distribution des soins quotidiens, et propose des activités d'éveil qui contribuent au développement de l'enfant.

- L'agent social (AS)

Ses missions sont les mêmes que l'auxiliaire de puériculture.

Il assure la prise en charge des enfants avec le personnel sur les sections.

- L'agent social « roulante »

Ses missions sont les mêmes que l'agent social.

Les structures possèdent un pool de remplacements de quatre personnes à temps plein pour remplacer, des jours d'absence de formation, maladie et de congés. Elles remplacent également sur les temps de réunions. Elles peuvent aussi venir en renfort sur les temps de formation.

Le personnel technique et d'entretien

Il assure l'hygiène des locaux en respectant tous les protocoles.

Il participe à l'entretien du linge et à la désinfection des jeux et jouets

Il peut intervenir en renfort sur les sections ou en remplacement d'un membre de l'équipe et assure la gestion des stocks.

La secrétaire

Elle gère les tâches administratives de la structure au sein du CIAS. Elle a en charge le courrier, l'enregistrement et le suivi des dossiers administratifs des enfants accueillis, l'enregistrement des données sur le logiciel de gestion Petite Enfance.

Les prestataires extérieurs ou bénévoles

Des prestataires extérieurs (associations...) ou bénévoles peuvent intervenir dans le cadre de projet et d'une convention signée. Le casier judiciaire sera demandé, à toute personne intervenant auprès des enfants.

2.2.2. Le travail d'équipe

« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants »

Principe 9 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La bonne entente et la communication au sein de l'équipe sont essentielles pour la bonne prise en charge des enfants. L'équipe pluridisciplinaire se rencontre régulièrement pour des temps de réunion et ce pour chaque section à tour de rôle.

a. Les réunions

- Les réunions d'équipe avec la direction

Qui se déroulent une fois tous les deux mois, où les professionnelles partagent leurs observations sur chaque enfant et sur l'organisation.

- Les réunions d'équipe autour du projet pédagogique

Sont mises en place une fois tous les deux mois, afin de discuter sur une partie du projet pédagogique voire de l'organisation de la section, elles sont menées par équipe de chaque section. Cette réflexion est accompagnée par l'éducateur de jeunes enfants au regard des besoins des enfants.

- Les réunions du soir

Sont organisées, avec tout le personnel de la structure, après la fermeture de l'établissement. Ces réunions permettent d'échanger sur les travaux effectués et de valider certains projets. Le directeur d'établissement y fait des rappels et délivre des informations essentielles au bon fonctionnement.

- Les réunions de concertation

Ont lieu une fois par semaine pour le personnel de direction du service. Ces temps permettent d'échanger sur l'évolution du projet pédagogique, de transmettre les informations, de travailler sur différents projets, d'harmoniser et définir les conduites à tenir et de se tenir informés des différents travaux en cours.

- Les réunions d'éducateurs de jeunes enfants

Afin d'harmoniser les pratiques et de partager les avancées effectuées dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement ainsi que du service petite enfance.

- Les commissions menu

Trimestrielles entre l'équipe du GIP (responsable, diététicien et cuisinier) et les directeurs d'établissement afin d'échanger sur nos besoins et d'élaborer les menus à venir.

- [Réunions d'infos](#)

Il peut être proposé des temps de rencontre et d'échange sur un sujet entre parents et professionnels de façon ponctuelle. Ce sont des temps d'information sur nos projets ou bien des ateliers.

- [Les rencontres avec les nouvelles familles](#)

Sont organisées dans le but d'informer et échanger sur l'organisation du service Petite Enfance.

b. [Les projets](#)

Des projets de sections et d'établissement sont mis en place après un travail de réflexion et parfois un temps de formation. Ils permettent de faire évoluer ou réactualiser les pratiques d'accueil et d'accompagnement spécifiques à la petite enfance.

- [L'allaitement maternel](#)

Une référente en lactation, auxiliaire de puériculture formée, est à votre disposition dans les locaux de la crèche. Vous pouvez donc prendre un rendez-vous, si vous souhaitez en parler, discuter de vos inquiétudes et avoir des réponses à vos questionnements.

- [La communication positive selon Faber et Mazlish](#)

Nous utilisons au maximum la communication positive. Nous proposons à l'enfant à qui l'on pose une limite de faire son expérience autrement.

Ce projet nous permet de reconnaître les sentiments de l'enfant et de ne pas minimiser ses états d'âme.

- [La communication gestuelle associée à la parole](#)

C'est un outil permettant d'élargir les gestes naturels que nous faisons la plupart du temps en parlant. Communiquer avec des signes apporte une réponse adaptée et permet à l'adulte de mieux comprendre et identifier un besoin particulier. Les échanges adultes/enfants sont facilités et renforcés. Cela réduit le sentiment de frustration. Cela permet également d'améliorer la confiance en soi, car c'est valorisant de se savoir compris.

- [La motricité libre selon Emmi Pikler](#)

Le développement moteur des enfants se réalise spontanément par l'activité autonome et en fonction de la maturité organique et nerveuse.

Nous laissons le bébé se déplacer de son propre gré, de sa propre initiative, au moment où sa maturité le lui permet.

Notre attitude « non interventionniste » à l'égard du développement moteur de l'enfant permet de le considérer comme une personne capable, acteur de son développement, de le respecter dans ses élans et à le rendre autonome.

2.2.3. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

- Les réunions avec la psychologue

Ces réunions sont instaurées une fois tous les deux mois pour chaque section, à tour de rôle. Pendant cette réunion, les professionnels d'une section peuvent échanger sur les observations faites par la psychologue, ou aborder différents sujets en rapport avec le travail d'équipe, la relation aux familles, etc.

L'objectif de cette réunion est de pouvoir discuter avec un tiers extérieur et de faire de l'analyse des pratiques professionnelles.

- Les formations

Plusieurs fois par an, l'équipe de direction et celle auprès des enfants suivent des formations spécifiques organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) afin de réactualiser ou de compléter leurs connaissances relatives à leurs fonctions exercées.

Des formations spécifiques peuvent être mises en place pour permettre aux membres du personnel de se sensibiliser à l'accueil en collectivité de jeunes enfants en situation de handicap.

- La journée Pédagogique

Trois journées par an, la crèche ferme ses portes aux familles. Nous organisons pour l'équipe à son complet une journée de travail autour du projet pédagogique. Pour cela nous faisons intervenir un professionnel de la petite enfance ou bien un formateur du Centre National de la Fonction Publique Territoriale dans le cadre d'une formation intra.

Les thèmes sont variés, par exemple : les douces violences selon Christine Schuhl, la communication gestuelle associée à la parole, la communication bienveillante selon Faber et Mazlish, etc.

- Modalités de formation des assistantes maternelles :

Les assistantes maternelles de la crèche ont suivi la formation de 120 heures proposées par le conseil départemental.

Des réunions à thème, peuvent être organisées au sein de la structure, auxquelles participent l'ensemble des assistantes maternelles ainsi que l'équipe de direction.

Les formations du CNFPT sont mises à leurs dispositions.

Par ailleurs, le service Enfance Famille, l'association départementale des assistantes maternelles agréées, ou d'autres institutions, peuvent proposer des soirées à thème, directement en lien avec leur profession et pour lesquelles elles seront encouragées à y participer.

2.2.4. L'accueil des stagiaires et des apprentis

Dans le cadre de conventionnements, les structures accueillent des stagiaires pour leur permettre de découvrir le milieu professionnel et/ou d'acquérir et développer des connaissances pratiques et théoriques dans le domaine de la petite enfance.

Ils sont placés sous la responsabilité de la directrice ou de la référente technique ou d'un tuteur de stage et sont encadrés par les professionnels lors de la prise en charge des enfants. Bien qu'ils puissent intervenir auprès des enfants. Ils ne peuvent pas remplacer un membre du personnel.

a. Les stagiaires

PROCOLE ACCUEIL DES STAGIAIRES

Aucune personne ne sera accueillie en stage sans la signature préalable d'une convention. L'établissement de formation se porte garant de la morale et du comportement de la personne en stage.

S'il s'agit d'un stage d'observation :

Le stagiaire ne porte pas les enfants, ne donne pas de biberon, n'effectue pas de change, n'assure pas la surveillance.

Il observe, interroge, participe aux jeux des enfants. **Avec le personnel**, il peut éventuellement aider aux repas, à la surveillance et participer aux activités.

S'il s'agit d'un stage de mise en situation professionnelle :

Après évaluation par le personnel de la section, le stagiaire pourra effectuer certains soins aux enfants, en lien avec les objectifs de stage définis par le centre de formation.

- Le stagiaire est tenu de respecter les horaires fixés en début de stage.
- Il est nécessaire de prévenir en cas d'absence : le lieu de stage **et** le centre de formation
- Un vestiaire est à votre disposition, que vous partagerez peut-être avec un ou plusieurs collègues
- Il vous sera demandé d'avoir toujours une tenue correcte et adaptée à la prise en charge des enfants : pas de jupe courte, de talons hauts, de décolletés profonds...
- **Il est strictement interdit de bousculer physiquement ou verbalement un enfant**
- Respecter le rythme de l'enfant et son intimité : certains enfants sont plus lents, plus en retrait, ont d'avantage besoin de leur doudou et de leur sucette
- Vous devez respecter les règles d'hygiène et de sécurité
- Si vous devez prendre le repas sur place, le réfrigérateur du personnel est à votre disposition. Le stagiaire dispose de 30 minutes pour prendre son déjeuner, et pourra effectuer une pause de 10 minutes avec le personnel, le matin et l'après-midi.

Guide de bonne conduite :

- Garder sa place de stagiaire... vous êtes là pour apprendre et vous devez respecter le projet pédagogique ; ce qui suppose un temps d'observation nécessaire à un minimum de connaissance du fonctionnement.
- Ne pas porter de jugement sur les enfants ou leurs parents
- S'adresser, à l'enfant avec respect, en employant les mots justes, corrects, et en utilisant le « je » et le « tu » (bannir le « on »)
- Ne pas faire à la place de l'enfant, mais plutôt l'accompagner vers l'autonomie

Les transmissions aux parents sont assurées uniquement par le personnel.

- Ne pas s'asseoir sur les tables et les meubles, ni s'allonger par terre
- Les téléphones portables ne sont pas admis dans les sections.
- Ne pas quitter la section sans prévenir l'équipe
- Ne pas discuter de tout et de rien avec son amie stagiaire en présence des enfants
- Pour de meilleures relations avec les enfants et le personnel, soyez polie et souriant...
- Il est important de se laver les mains avant et après chaque soir

ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES

A l'arrivée dans la structure, une visite des locaux sera proposée, afin de découvrir les lieux et le fonctionnement.

L'ensemble du personnel reste disponible pour répondre à toutes vos questions. Des documents peuvent être mis à disposition.

Les premiers jours seront un temps d'observation nécessaire (environ 3 jours), pour faire connaissance avec les enfants, le personnel et le fonctionnement.

Ne restez pas debout, asseyez-vous et restez au niveau des enfants. Laissez-leur le temps de s'habituer et de venir vers vous.

Vous n'êtes pas là non plus pour vous faire plaisir en gardant trop souvent certains enfants qui vous plaisent d'avantage que d'autres. Une certaine distance est nécessaire.

Le personnel montre aux stagiaires les pratiques utilisées dans la structure pour les soins d'hygiène, le sommeil, les repas, les jeux, la surveillance, l'entretien du linge et des locaux...

Le personnel commente et explique les raisons de ces pratiques et de ces comportements.

Il ne faut pas hésiter à consulter le projet pédagogique disponible dans l'entrée de la structure, pour un meilleur éclairage.

Ensuite, **le personnel s'assure que les stagiaires aient bien intégré les pratiques** et les consignes, reprenant ce qui ne semble pas acquis. Les soins sont dispensés par les stagiaires en présence d'un professionnel attentif qui reprendra si nécessaire les consignes.

Les stagiaires peuvent effectuer des soins ou des activités sous le regard vigilant des professionnels.

Evaluation de mi-stage : la directrice et le tuteur effectuent un bilan à mi-stage permettant de faire le point sur le comportement et les compétences des stagiaires.

Evaluation de fin de stage : une évaluation finale est effectuée par la directrice en présence du personnel référent du stagiaire.

Cette évaluation est l'occasion de pointer les difficultés éventuelles du stagiaire, les domaines où des efforts doivent être faits et les points satisfaisants.

Elle donne lieu à un compte rendu écrit ou oral.

L'enseignant ou le responsable du centre de formation peut intervenir dans les locaux de la structure afin de rencontrer les stagiaires ;

Parfois même, une évaluation notée sera effectuée en présence de l'enseignant, la directrice adjointe et le professionnel référent.

Les stagiaires restent placés sous l'autorité du personnel.

En cas de non-respect des règles ou d'inadaptation au lieu de stage, il peut être décidé d'y mettre un terme.

b. Les apprentis

Ils sont rémunérés par le CIAS, différentes formations peuvent être prise en charge mais en priorité dans le cadre d'un apprentissage pour le DE Educateur de jeunes enfants mais aussi CAP AEPE ou Auxiliaire de puériculture.

Ils reçoivent un accompagnement et un encadrement des professionnelles. Ils ont un tuteur d'apprentissage qui les accompagne de manière préférentielle et individualisée. Ils sont soumis au secret professionnel. Ils interviennent auprès des enfants accueillis et sont tenus au respect du projet d'établissement.

II. LE PROJET EDUCATIF

« Un projet éducatif. Ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons »

Article R2324-29 du CSP

« Je suis petit mais important.

J'ai le droit d'être respecté, et mes parents aussi, dans tous les lieux où je suis accueilli, avec ou sans eux.

J'ai le droit de ne pas avoir peur et de ne pas avoir mal quand on me soigne.

Les gens qui travaillent dans ces lieux où je reste un peu, mais où je ne fais que passer, devraient savoir que j'ai un nom, que j'ai une histoire, que j'ai un avenir, que je ne suis pas un prix de journée, et que mes parents ne sont ni des visiteurs, ni des gens qui n'y connaissent rien. »

Janusz Korczak

Droit de l'enfant au respect, Robert Laffont

Le projet éducatif exprime, en préambule, les valeurs, les orientations puis les objectifs et moyens éducatifs que les professionnels de l'établissement souhaitent promouvoir à travers l'accueil, les relations avec les parents et les activités avec les enfants.

Chaque thème du projet éducatif sera mis en lien avec des principes de la charte nationale du jeune enfant mais également avec les compétences psychosociales développées au quotidien dans les EAJE.

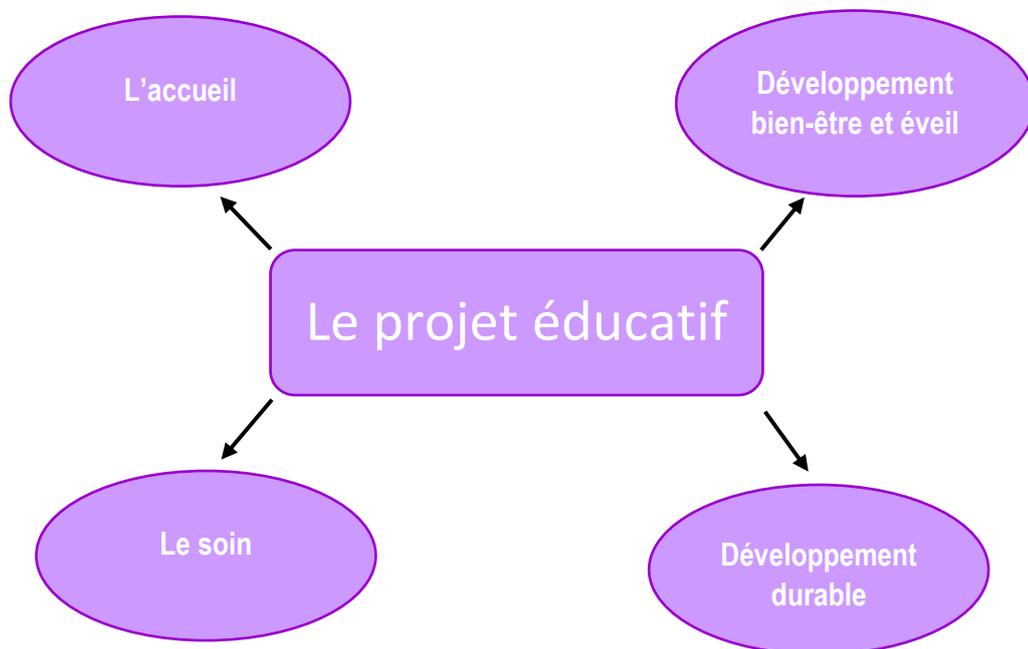
« Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement ». O.M.S

CF. Annexe 2 – Charte nationale accueil du jeune enfant
CF. Annexe 3 – Charte d'accueil des EAJE du CIAS Cœur de Lozère
CF. Annexe 3 – Compétences psychosociales

Le projet pédagogique viendra compléter le projet éducatif en apportant une analyse de nos pratiques professionnelles dans le domaine du « savoir-faire » et « savoir-être », un exposé du chemin retenu pour donner du sens et prendre en compte chaque enfant dans son individualité.

« L'enfant n'est pas un vase qu'on remplit mais un feu qu'on allume. »

Rabelais



3.1. L'accueil

La crèche est un lieu d'accueil du jeune enfant et plus largement de sa famille. C'est un mode d'accueil qui permet aux familles de concilier vie socio-professionnelle et vie familiale tout en garantissant à l'enfant une vie quotidienne harmonieuse, sécurisante et épanouissante.

« Pour grandir sereinement j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »

Principe 1 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon porte d'attache »

Principe 3 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Compétences psychosociales principales développées sont :



2.1.1. Le premier accueil, l'adaptation/la familiarisation

- Définition

Première rencontre : C'est un temps indispensable qui permet à l'enfant et à ses parents de se familiariser progressivement à l'environnement et au nouveau rythme de vie. Les besoins de chaque enfant et chaque famille sont alors pris en compte dans ce processus.

Cette période est généralement marquée par une approche douce et graduée, où l'enfant passe progressivement plus de temps à la crèche, avec la présence des parents au début.

L'objectif est de créer un lien de confiance entre l'enfant, les professionnels de la crèche et ses parents, tout en favorisant le bien-être de l'enfant dans cet espace nouveau.

« Cette répétition crée un environnement sécurisant, donne des repères »
(<https://www.lesprosdela petiteenfance.fr/article/la-familiarisation-des-enfants-a-la-creche-vue-par-trois-directrices/>)

L'accueil au quotidien de chaque enfant se veut individualisé pour accompagner au mieux l'enfant et sa famille dans la mesure des contraintes de la collectivité.

- Objectifs

- Créer une relation de confiance professionnelles/enfants/parents.
- Sécuriser affectivement par une séparation en douceur à leur rythme.

- Moyens

- Découvrir les lieux d'accueil et les professionnelles
- Répondre aux questionnements des parents
- Rassurer, accompagner et soutenir les parents et leurs enfants
- Expliquer le fonctionnement, le déroulement
- Avoir des temps d'échange avec les parents pour connaître l'enfant et sa famille (communication écrite et orale)
- Se donner du temps pour se connaître (sur minimum 2 semaines, tous les jours avec des temps répétitifs)
- Favoriser le lien domicile/EAJE (objets transitionnels, repères sensoriels, jouets, linge, vêtements avec odeur...)
- Apporter et enrichir une expertise professionnelle (agents social, AP, IDE, IPDE, EJE, Psychologue, psychomotricien, médecin...)

2.1.2. L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil »

Principe 8 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

- Définition

Les établissements d'accueil du jeune enfant proposent un accueil au quotidien.

Une pédagogie et un aménagement de l'espace adapté à l'enfant vont permettre à l'enfant accueilli d'évoluer à son rythme, tout en gardant une proximité avec les familles afin de répondre au mieux aux besoins de chacun.

- Objectifs éducatifs

- Se situer dans l'espace propre et sain
- Donner des repères aux enfants, aux familles et aux professionnels.
- Apporter un environnement sécurisant physique et psychique auprès de professionnelles formées et compétentes
- Permettre l'autonomie de l'enfant dans les divers espaces proposés.
- Permettre à l'enfant d'apprécier la temporalité de sa journée

- Moyens

- Avoir du matériel adapté
- Offrir un espace adapté aux besoins de chaque l'enfant
- Donner des temps de repères (séparation-accueil, activités, repas, sommeil, changes, extérieurs...)
- Sécuriser, poser les limites tout en laissant l'enfant expérimenter sous le regard de l'adulte phare
- Garder une vigilance sur la posture des agents (prévention des troubles musculo squelettiques et des risques professionnels)

2.2. Le soin

Le projet éducatif décrit, de manière globale, les actions et la pédagogie mises en œuvre pour l'accueil de l'enfant dans son quotidien en prodiguant les soins nécessaires autour de son alimentation, son sommeil, son hygiène et soins corporels et des activités pour favoriser son développement, son éveil et son bien-être.

Le terme « soin » se définit de plusieurs manières. Il peut s'expliquer par le fait de « prendre soin » de quelqu'un et donc d'apporter une attention particulière, une vigilance, par des observations menées ou simplement une disponibilité. » Du projet éducatif au projet d'établissement, Caroline Vattaire

Compétences psychosociales principales développées sont :



2.2.1. Hygiène et soin corporel

- Objectifs

- Prodiger les soins d'hygiène au quotidien
- Favoriser l'acquisition de l'autonomie de chaque enfant
- Instaurer une relation privilégiée entre l'enfant et le professionnel qui l'accompagne

- Les moyens mis en œuvre pour prodiguer les soins d'hygiène au quotidien

- Change régulier des couches au cours de la journée (couche fournis par la crèche à moins que les parents préfèrent en fournir eux même)
- Nous acceptons les couches en tissu, les parents ont alors la charge de les laver chez eux.
- Lavage de mains plusieurs fois par jour à des moments précis (repas, activités salissante, passage aux toilettes, retour de l'extérieur)

- Nettoyage du visage après les repas et collations
- Lavage de nez (sérum physiologique selon le protocole et mouchoir à disposition)

- Moyens mis en œuvre pour accompagner l'enfant vers l'autonomie

Acquisition de la propreté :

L'adulte est là pour :

- Accompagner l'enfant dans cette évolution
- Apporter des explications sur ce changement, en choisissant le bon moment (capacité psychologique)
- S'adapter à son rythme (capacité physiologique)
- Respecter son intimité.
- Veiller à ce que cette étape se fasse en coéducation avec les parents, sans pression ni obligation de réussite.
- Verbaliser, valoriser, accompagner, proposer aux enfants de faire seul, mettre en confiance l'enfant dans ce cheminement.

Hygiène corporelle :

Les professionnels visent à l'autonomie en mettant à disposition des enfants le matériel nécessaire : gants pour laver le visage, miroir, couche, serviette, mouchoir...

- Moyens mis en œuvre pour respecter les besoins de l'enfant, de son intimité dans un esprit de coéducation avec les parents

Les professionnels accompagnent les enfants dans la découverte de leur corps tout en respectant leur confort, leur intimité, leur différence (culture, handicap, sexe...), leurs besoins, leur bien-être et leurs habitudes de vie dans un esprit de coéducation avec les parents.

- Soins courants

Pour garantir la cohérence de la prise en charge de l'enfant, l'équipe doit :

- S'appuyer sur des protocoles élaborés par l'équipe de direction et validés par le médecin de crèche et le RSAI
- Informer les familles de la situation soit immédiatement soit lors des transmissions du soir selon les observations de l'équipe pluridisciplinaire
- Rassurer, accompagner les enfants et les familles

Chaque lieu d'accueil est muni d'une trousse de secours collective avec un contenu adapté aux enfants. Les protocoles sont à disposition des équipes.

2.2.2. Alimentation

- Objectifs

- Répondre à un besoin physiologique
- Partir à la découverte des goûts, des textures et des saveurs.
- Partager, vivre un moment de plaisir, d'échanges et d'apprentissage
- Favoriser l'autonomie.
- Faire du repas un moment privilégié avec un adulte

- Moyens mis en place pour la santé et l'équilibre alimentaire

- Proposer des repas de qualité, variés, équilibrés adaptés à l'âge, la capacité, le besoin et la physiologie de l'enfant
- Respect des protocoles défini par le service (préparation, distribution et nettoyage des biberons, protocole concernant l'allaitement maternel ainsi qu'un protocole concernant le transport des repas du domicile si l'enfant nécessite un accompagnement particulier (PAI).

- Moyens pour partager un moment de plaisir

- Privilégier une relation attentionnée centrée sur les besoins de chaque enfant
- Respecter le rythme de chacun, les professionnels prennent le temps de les accompagner sur ces temps.
- Respecter les goûts de chaque enfant, nous ne forçons pas un enfant à manger, mais nous l'encourageons à goûter chaque plat.
- Prendre en compte chaque enfant dans son individualité (matériel adapté)

- Moyens mis en place vers une autonomie maîtrisée

- Proposer du matériel adapté afin de pouvoir se nourrir et se désaltérer de la manière la plus autonome possible.
- Apprendre à manger en toute autonomie : l'enfant doit être acteur de son repas. Dès que possible, nous lui donnons sa propre cuillère. Les professionnelles ne font pas à la place de l'enfant, mais elles se tiennent à l'écoute en cas de demande et de besoin de l'enfant.

- Moyens mis en place pour la gestion des allergies et régime spécifique

- S'adapter aux besoins alimentaires et aux différents régimes de l'enfant. Si un enfant présente une allergie quelconque, il sera demandé aux parents ainsi au médecin traitant de construire un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) en collaboration avec le médecin de crèche et le RSAI.

Sur ce protocole sera indiqué un plan d'action en cas de réaction allergique et la nécessité d'un régime spécifique. Les repas spécifiques ne sont pas livrés par le GIP (cuisine centrale). Il sera alors demandé aux parents d'apporter soit, les repas adaptés en fonction des besoins, soit les goûters si nécessaire.

2.2.3. Le sommeil / Temps de repos

- Objectifs

Le sommeil est un besoin essentiel dans le développement de l'enfant.

- Répondre à un besoin physiologique
- Permettre à l'enfant d'être à nouveau disponible pour découvrir, explorer, s'éveiller.

- Moyens mis en œuvre pour respecter le sommeil de l'enfant

- Accéder au repos lorsqu'il en ressent le besoin pour son développement général et son bien-être.
- Respecter les besoins individuels et les rituels de sommeil de chaque enfant.
- Impliquer les parents pour permettre une continuité domicile/lieu d'accueil tout en respectant le sommeil de l'enfant.

- Moyens mis en œuvre pour les rituels et les rythmes de sommeil

- Accompagner l'enfant au moment de l'endormissement. Les professionnels veillent à la sécurité cela permet de veiller au calme et de rassurer celui qui en a besoin.
 - Identifier et respecter les rituels d'endormissement (sucette, doudou, tee-shirt avec odeurs des parents, lecture d'histoire, bercement...).
- ⇒ Une communication bienveillante, transparente et régulière entre les professionnels et les parents permet de soutenir le développement harmonieux de l'enfant dans un environnement sécurisant et adapté à ses besoins.

2.3. Le développement, le bien-être et l'éveil

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités »

Principe 2 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Compétences psychosociales principales développées sont :



2.3.1. Le jeu et activités

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me sociabiliser et de découvrir »

Principe 4 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement »

Principe 6 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Le jeu est un besoin fondamental pour le développement physique et psychique de l'enfant. Il s'agit de son activité principale pour se construire, expérimenter, se socialiser et développer ses compétences.

« L'enfant existe par le jeu. Il ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue »

Jean Epstein, psychosociologue

- Objectifs éducatifs

- Développer l'imaginaire
- Découvrir et expérimenter
- Répondre aux besoins (jouer, échanger, partager...)
- Favoriser le développement moteur, cognitif, sensori-moteur et affectif
- Participer à la socialisation, le vivre ensemble à travers les échanges
- Aménager les espaces de jeux

L'aménagement de l'espace est réfléchi en équipe, généralement durant la journée pédagogique, avant la rentrée. Il est essentiel pour le bien-être de l'enfant aussi bien en collectivité que chez l'assistante maternelle.

Les différents espaces sont réfléchis selon le développement des enfants accueillis et pourront évoluer selon les besoins du groupe d'enfant.

Les espaces se doivent être sécurisants (affectif et physique) et qu'ils puissent susciter la curiosité. Ils sont généralement organisés en différents pôles : symbolique, construction, repos/regroupement, moteur, repas, Tapis/voiture.

- Découvrir le monde extérieur

Le monde extérieur permet à chaque enfant de vivre des expériences multi sensorielles riches. Cela favorise le développement des capacités motrices et sensori-motrices.

Le jeu extérieur encourage également la créativité de l'enfant. Il développe son imagination en fonction de ce qu'il y trouve (herbe, terre, cailloux, feuille, branches, eau, neige...).

- Moyens

- Observer pour proposer des jeux adaptés au développement de l'enfant et variés
- Avoir un positionnement professionnel adapté : la place de l'adulte, le rôle de l'adulte phare qui joue un rôle primordial dans l'aménagement de l'espace.

« Les adultes sont comme des 'phares'. Un phare est ce qui éclaire et sécurise une zone. Les enfants jouent principalement dans les endroits 'éclairés' par la présence des adultes. »

A-M. FONTAINE

- Se positionner dans l'espace de jeu de façon à être vu par les enfants et ainsi favoriser leur sécurité physique et affective.
- Favoriser le jeu libre : découvre le vivre ensemble, début des premières interactions, les espaces de jeux sont ouverts à tout moment de la journée en libre accès aux enfants

Les jeux libres ont un rôle important dans le quotidien de l'enfant. Ils permettent à l'enfant d'améliorer sa confiance en lui, son autonomie et sa créativité. Par le jeu, l'enfant va à la rencontre des autres enfants

- Avoir de la cohérence, apporter un cadre sécurisant aux enfants : les règles sont discutées communément et définies ensemble. Ainsi elles sont claires et communes pour tout le monde.
- Proposer des ateliers d'éveil : l'enfant développe d'autres capacités motrices, telle que la motricité libre, la notion de plaisir. Aucun résultat n'est attendu par les professionnelles.
- Favoriser la motricité libre

La motricité libre consiste à laisser l'enfant libre de ses mouvements afin de lui permettre d'explorer son corps et de se développer en toute confiance.

Le but est de laisser l'enfant faire ses acquisitions de façon autonome et surtout ne pas le contraindre à une position dans laquelle il ne sait pas se mettre seul.

- Echanger avec les familles à travers des affichages et les transmissions : permet d'aborder les intérêts de jeux proposés et d'échanger avec les familles sur d'éventuelles acquisitions et/ou problématiques
- Utiliser les espaces extérieurs, ou amener des éléments de la nature dans la crèche

2.3.2. L'approche culturelle et artistique

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels »

Principe 5 Charte de l'accueil du jeune enfant

L'éveil artistique et culturel des jeunes enfants vise à encourager la découverte de l'art et de la culture dès le plus jeune âge. Cette démarche permet aux enfants de développer leur créativité, leur sensibilité artistique et leur curiosité culturelle.

- Objectifs

- **Développer la créativité et l’imaginaire** : Les activités artistiques permettent aux enfants d’explorer diverses formes d’expression (dessin, peinture, musique, danse...).
- **Sensibiliser la diversité culturelle** : Les crèches peuvent offrir aux enfants des expériences culturelles variées (littérature, musique...) pour les aider à comprendre et respecter la diversité du monde qui les entoure et sensibiliser les familles.
- **Favoriser une expression émotionnelle** : L’art permet aux enfants d’exprimer leurs émotions, de mieux comprendre et gérer leurs ressentis.
- **Développer des compétences sensorielles et motrices** : Les activités artistiques, comme la manipulation de pinceaux, de pâte à modeler ou la danse, développent la motricité fine et globale, tout en stimulant les sens.
- **Créer des liens sociaux** : Les enfants apprennent à travailler ensemble, à partager, à coopérer, et à s’exprimer en groupe à travers des projets artistiques collectifs.

- Moyens

- Varier les propositions d’ateliers aux enfants (en utilisant les différents sens)
- Favoriser la participation des familles, les professionnels et les partenaires extérieurs (projets transversaux, bénévoles, associations...)
- Utiliser des matériaux variés et favoriser des ateliers de récupération (développement durable, éléments de la nature)

2.3.3. L’égalité fille garçon

« Fille ou garçon, j’ai besoin que l’on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m’accompagnent. C’est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité ».
Principe 7 Charte de l’accueil du jeune enfant

Les enfants ont besoin d’être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Il est nécessaire de veiller à ce que les petites filles et les petits garçons soient encouragés de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freinés dans leur développement.

L’égalité entre filles et garçons en crèche repose sur l’idée fondamentale que tous les enfants, quel que soit leur sexe, doivent avoir les mêmes opportunités et les mêmes droits, tant sur le plan des activités proposées que des interactions sociales et éducatives.

- Objectifs

- Favoriser un environnement où les stéréotypes de genre sont déconstruits et où chaque enfant peut s'épanouir librement selon ses propres intérêts et capacités, sans être limité par des attentes sociales liées à son genre.
- Favoriser l'exploration de différents jeux
- Accompagner l'enfant dans son activité, dans sa découverte
- Accompagner l'enfant dans ses émotions sans faire de distinction
- Accompagner les familles

- Moyens

Voici quelques principes pour favoriser l'égalité filles-garçons en crèche :

- **Éviter les stéréotypes de genre** : Les professionnels de la petite enfance doivent être vigilants pour ne pas attribuer des jouets, des activités ou des rôles sociaux spécifiques en fonction du sexe. Par exemple, éviter de réserver les poupées aux filles et les voitures aux garçons. Les enfants doivent avoir accès à toute une gamme de jeux et d'activités, qu'ils soient traditionnels ou non liés à des stéréotypes de genre.
- **Favoriser la mixité dans les jeux** : Encourager les enfants à jouer ensemble, sans distinction de sexe, et à choisir des jeux et activités variés. Par exemple, permettre aux filles et aux garçons de participer à des jeux de construction, des jeux de rôle, des activités physiques, ou encore des jeux créatifs.
- Former le (s) professionnel (les)
- Donner de l'information (affiche de prévention, réseaux sociaux...)
- Laisser une gamme variée du matériel accessible aux enfants
- Communiquer avec les familles sur les intérêts des jeux proposés, et sur le développement de l'enfant (découverte et exploration)
- Être tolérant : ne pas avoir de jugement
- Valoriser des compétences différentes : ne pas comparer
- Respecter le choix du jeu de l'enfant

III. PROJET SOCIAL ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

« Un projet social et de développement durable. Ce projet précise les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement ou du service et les actions de soutien à la parentalité proposées, le cas échéant dans le cadre du conseil d'établissement ou de service mentionné à l'article R. 2324-32. Il détaille les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu au dernier alinéa de l'article L. 214-2 et au [II de l'article L. 214-7 du code de l'action sociale et des familles](#). Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable »

Article R.2324-24 du CSP

Le projet social explicite le positionnement et le rôle que joue l'établissement par rapport à son environnement géographique, social, économique, démographique et partenarial. Il décrit la réponse apportée par l'établissement aux besoins des enfants et des familles du territoire où est implanté l'équipement.

3.1. Les modalités d'intégration du service dans son environnement social vis-à-vis des partenaires

La communauté de communes a vu le jour en 2001, elle a été rebaptisée Cœur de Lozère en 2009 (anciennement communauté de communes de la Haute-Vallée-d'Olt).

Plusieurs communes se rassemblent sous sa bannière : Mende, Badaroux, Le Born, Barjac, Saint-Bauzille, Balsièges et Pelouse.

Ces communes représentent 15 632 habitants et s'investit sur un territoire de 212,6 km².

Cette zone urbaine est entourée par des espaces à caractère naturel.

La plupart des services sont situés sur Mende et nécessite un moyen de locomotion personnel pour se déplacer dans la ville. Sur Mende, le T.U.M (Transport Urbain Mendois) permet aux personnes de se déplacer. Cependant, sur le reste du territoire il n'y a pas de possibilité de transports en commun.

Évolution de la population entre 2013 et 2018

Source : Insee, RP 2013-2018 - Traitements © Compas

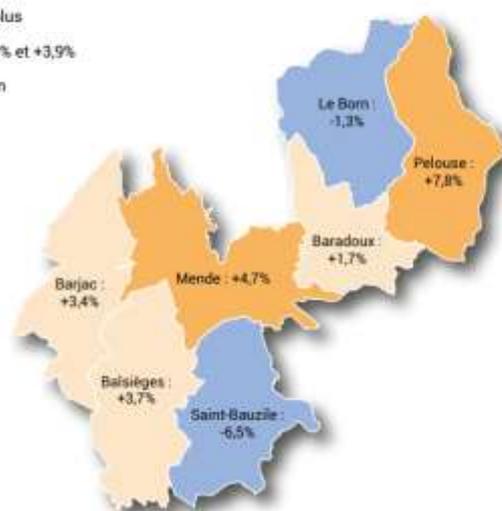
Taux de variation de la population entre 2013 et 2018

Moyenne de la CC Cœur de Lozère : +3,9%

+3,9% et plus

Entre +0,0% et +3,9%

Diminution



« Compte tenu des taux de mortalité (140 décès par an en moyenne, soit 9 décès pour 1 000 habitants) et de natalité (160 naissances par an en moyenne, soit 11 naissances pour 1 000 habitants) observés à Cœur de Lozère entre 2013 et 2018, le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) est positif (+30 habitants par an) : les naissances sont plus nombreuses que les décès. »

« Le solde migratoire est la deuxième composante de l'évolution de la population. Entre 2013 et 2018, il est positif puisque l'on observe un excédent de 90 arrivées (au regard des départs) chaque année. » (ABS Portrait social)

Indicateurs démographiques :

Le taux de couverture d'offre d'accueil globale du Cœur de Lozère est de 88.2% en 2017. Il est de 77.7% en Lozère et de 62.3% en France métropolitaine.

Indicateurs démographiques (données INSEE 2021 exploitation complémentaire géographie au 01/01/2024) :

- Nombre de familles monoparentales : 609 soit 14.6% des ménage (nette augmentation depuis 2018 : 444 recensés été année-là).
- Nombre d'habitants 2021 : 15632
- Taux de natalité (0/00) évolution de 2010 à 2015 : 11.1 et de 2015 à 2021 9.9
- Variation annuelle moyenne de la population en % de 2015 à 2021 0.8%
- Variation annuelle moyenne de la population en % du au solde apparent des entrées et sorties de 2015 à 2021 0.8% également
- Nombre d'enfants de 3 à 5 ans (CCSS 2020) : 385
- Nombre d'enfants de moins de 4 ans (CCSS 2020) : 501
- Nombre de familles avec enfants : 2057
- En 2018, 757 mineurs vivaient dans une famille monoparentale.
- Nombre d'enfants de moins de 3ans vivant dans une famille monoparentale en 2021 : 33 soit 9.14% des enfants de cet âge.
- Nombre d'enfants de 3 à 5 ans vivant dans une famille monoparentale en 2021 : 98 soit 21.17% des enfants de cet âge.
- Nombre de familles nombreuses (3 enfants et plus) en 2021 : 278 soit 6.7%
- Taux d'activité féminin 91.26%
- Le nombre de foyer avec au moins une voiture passe de 87.6% en 2015 à 86.1% en 2021.

Part des salariés de 15 ans ou plus et temps partiel par sexe, le nombre d'homme à temps partiel passe de 6.4 en 2015 à 6.8 en 2021, le nombre de femme passe de 27.8% à 25%.

Evolution des naissances domiciliées sur la communauté de commune : 2020 : 124, 2021 : 133 et 2022 141. Le solde reste positif après une baisse par rapport à 2019 : 152.

Indicateurs démographiques (données INSEE 2021 exploitation complémentaire géographie au 01/01/2024) :

Répartition des actifs occupés de plus de 15 ans selon leur profession et catégories sociales (en 2018) :

- Cadres et professions intellectuelles supérieures : 14 %
- Professions intermédiaires : 30.9 %
- Employés : 31.2 %

- Ouvriers : 17.3 %
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprises : 5.8 %
- Agriculteurs : 0.8 %

Nombre d'actifs en 2021 parmi les 15-64 ans : 7618

Nombre d'emplois précaires (stagiaires, CDD Intérim, emplois aidés, apprentissage...) 1004 sur 9375 soit 10.71%

Nombre d'emplois précaires (stagiaires, CDD Intérim, emplois aidés, apprentissage...) chez les femmes 532 sur 4588 soit 11.60%

Spécificités du quartier de Fontailles

- Le taux de pauvreté sur le quartier en 2017 était de 23 % contre 11 % sur le reste de la ville.
- 34% des habitants sont des familles avec enfants (taux le plus haut de la commune) par contre seulement 39 % des hab. sont des personnes seules contre 48 % en moyenne sur le reste de la ville ;
- **Le nombre de familles avec enfants a baissé de 7,5 % sur le quartier entre 2012 et 2017**
- On notera ici la part importante des familles nombreuses (27%) contre 14 % sur les autres quartiers du territoire.
- Baisse du nombre de mineurs sur le quartier entre 2007 et 2017 de près de 16 % ;
- Les mineurs vulnérables représentent 42% des 11-17 ans ;
- On compte 19 % de personnes dont les revenus sont constitués de prestations sociales à hauteur de 50 % ou plus.
-

La parentalité : 79 % sont intéressés par la mise en place d'un accompagnement pour l'aide aux devoirs et 70 % aimeraient pouvoir bénéficier d'ateliers parents-enfants. Par ailleurs parmi les autres idées évoquées le besoin en matière de garde d'enfants a pu s'observer (avoir une crèche/un centre de loisirs, encadrement réguliers pour les 3-10 ans) ; 74.5 % des hommes et 54 % des femmes occupent un CDI à temps plein. *(ABS Portrait social)*

Flux migratoire

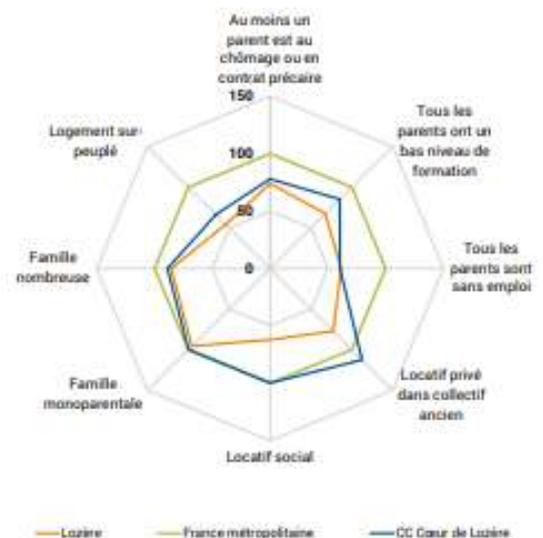
Pour les besoins sociaux de la commune, les flux migratoires sont importants. Les personnes nouvellement arrivées doivent s'approprier les codes du territoire, les lieux d'accès aux droits, les services et les politiques publiques locales mises en œuvre. La commune doit donc accueillir, informer, orienter les nouveaux arrivants. Mieux connaître ces arrivants est fondamental pour un territoire car ce sont des ménages inconnus qui arrivent avec des réalités sociales qui peuvent être différentes de celles des présents. Pour autant ce sont des ménages qui ne seront pas toujours repérés. L'accueil de ces arrivants est donc l'un des enjeux sociaux. *(ABS Portrait social)*

Indice de fragilité des enfants

L'indice de fragilité des enfants est de 9 sur Cœur de Lozère contre 12 en France métropolitaine : la situation y est donc plus favorable qu'en moyenne nationale.

La sur-représentation observée sur la CC Cœur de Lozère, par rapport à la France métropolitaine, pouvant être mise en avant pour les indicateurs composant l'indice est : - la part des mineurs dans un locatif privé dans un collectif ancien (8% contre 7%).

Les facteurs de vulnérabilité des enfants pèsent différemment selon les communes, témoignant des caractéristiques spécifiques à chacune d'entre elles.



Lecture : La part de mineurs avec au moins un parent au chômage ou en contrat précaire de la CC Cœur de Lozère est 0,8 fois moins élevée que celle de la France métropolitaine.

On peut noter qu'en 2021, le nombre de familles monoparentale a très largement augmentée. (ABS Portrait social)

Quelle est la tension sur les modes de garde ?

Fin 2019, le choix par les parents d'une cessation ou d'une réduction d'activité pour s'occuper de leur(s) enfant(s) en bénéficiant de la PreParE concerne 80 foyers allocataires, soit 21% des foyers allocataires de la Paje (cette part est de 13% en France métropolitaine). Parallèlement, le recours des familles à la garde de l'enfant par une assistante maternelle et bénéficiant ainsi du CMG concerne 150 foyers allocataires, soit 37% des foyers allocataires de la Paje (sur l'ensemble du territoire métropolitain cette part est de 35%)

Les travaux menés par la Cnaf révèlent que les familles bi-actives ont plus souvent recours aux assistantes maternelles alors que les familles monoparentales optent plus souvent pour la crèche. Le recours à la crèche diminue lorsque la complexité des horaires de travail des parents augmente alors que le recours à l'assistante maternelle est plus important pour les familles ayant des besoins d'accueil après 19 h et avant 8h.

Idéalement, la majorité des familles interrogées envisagent un unique mode d'accueil pour leur enfant, et la crèche est le mode d'accueil formel le plus plébiscité. En effet la rencontre avec d'autres enfants reste « très importante » dans les attentes des parents et influe donc sur le choix du mode d'accueil privilégié. Cependant, le mode d'accueil souhaité n'est pas toujours le mode d'accueil utilisé. (ABS Portrait social)

Accueil des enfants en situation de handicap

Fin 2019, la CC Cœur de Lozère compte 60 foyers allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), soit 3% des familles avec enfant(s). Concernant les enfants couverts par l'AEEH, ils sont 70, soit 2% des jeunes de moins de 20 ans de la CC Cœur de Lozère. (ABS Portrait social)

Établissements d'hébergement pour enfant en situation de handicap

Source : BPE, 2019 - Traitements © Compas

Equipements et services pour les enfants en situation de handicap	CC Cœur de Lozère	Lozère
Hébergement pour enfants	1	7
Service à domicile et ambulatoire pour enfants	2	4

Lecture : En 2019, la CC Cœur de Lozère compte 1 établissement d'hébergement pour enfants en situation de handicap.

En 2019, un hébergement pour enfant et deux services à domicile et ambulatoire sont implantés sur la CC Cœur de Lozère.

Le service petite enfance

Il propose quatre structures d'accueil pour les enfants de 2mois et demi à 4 ans.

Attribution des places :

« L'accueil de l'enfant au sein de l'établissement se fait sur la base d'un principe d'universalité et d'accessibilité à tous, c'est un principe essentiel. Chaque famille peut ainsi effectuer une demande d'accueil au sein des EAJE du CIAS Cœur de Lozère qu'elle soit ou non située sur son territoire intercommunal de résidence. Aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des deux parents ou du parent unique n'est exigée pour avoir accès à la structure. La structure est accessible à tous les enfants, y compris les enfants issus de familles en situation de pauvreté ou dont les parents sont dans des parcours d'insertion sociale ou professionnelle, ou encore les enfants en situation de handicap ».

Les demandes sont enregistrées et classées par ordre chronologique d'inscription.

L'attribution des places se fait en tenant compte des critères dans l'ordre suivant et selon la pondération :

- 1- Habitation ou le paiement de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur la communauté de communes Cœur de Lozère. Pour les familles ne répondant pas à ces critères, l'accès aux structures est possible chaque fois qu'une place est disponible après avoir répondu

favorablement aux inscriptions du territoire. Dans tous les cas, les personnes résidant sur le territoire de la communauté de communes seront prioritaires.

2- Évaluation des besoins :

- a. Des enfants : orientation PMI, ASE, CAMSP, ..., situation d'handicap
- b. Des familles : situation économique ou sociale difficile, situation de précarité ou de vulnérabilité, accessibilité à l'emploi, familles monoparentales ou nombreuses...

3- Temps de présence de l'enfant

4- Date d'entrée dans la structure

5- Date de pré-inscription

L'attribution est prononcée par la commission d'admission, composée du Président ou de son représentant, du directeur du CIAS, de la directrice du service petite enfance, des directrices des structures.

La commission se réunira tous les mois. Les parents sont informés de l'attribution d'une place et s'engagent dans un délai de quinze jours ouvrés à retourner le document attestant de leur réservation.

Le contrat d'accueil peut alors être signé. Toute modification du temps de présence ou report de la date d'entrée dans la structure ne garantit plus une place d'accueil. Cela fera l'objet d'une nouvelle demande qui sera alors traitée ultérieurement. Le président peut prononcer dans des conditions spécifiques, un accueil d'urgence, qui sera porté à la connaissance de la prochaine commission d'attribution.

Trois types d'accueil différents répartis sur quatre lieux géographiques :



1) *Le multi accueil collectif "Anne Frank"*

Situé 20 allée Raymond Fages, quartier de Bellesagne.

Cette structure peut accueillir 45 enfants maximum de 2 mois et demi à 4 ans, répartis en trois groupes d'âge (les « Chenilles », les « Chrysalides » et les « Papillons »). Ils sont pris en charge par du personnel qualifié : éducateur de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, C.A.P. petite enfance, apprenti(e)s, infirmière.



2) *Le multi accueil collectif "Marie Curie"*

Situé 2 impasse des milans, quartier de Valcroze.

Cette structure peut accueillir 45 enfants maximum de 2 mois et demi à 4 ans, répartis en trois groupes d'âge (les « Flocons », les « Soleils » et les « Etoiles »). Ils sont pris en charge par du personnel qualifié : éducateur de jeunes enfants, infirmière, auxiliaire de puériculture, C.A.P. petite enfance, apprenti(e)s, infirmière.



3) *La micro crèche "La Boîte aux trésors"*

Situé place Saint Christophe à Badaroux.

Cette structure peut accueillir 10 enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans, sur un groupe unique. Ils sont pris en charge par trois professionnels de la petite enfance, conformément au code de la santé publique.

4) Le multi accueil familial

Situé 20 allée Raymond Fages, quartier de Bellesagne. Dans les locaux du multi accueil Anne Frank.

Agés de 2 mois et demi à 4 ans, les enfants sont accueillis au domicile des assistantes maternelles, qui peuvent accueillir quatre enfants simultanément.

Un matin par semaine, assistantes maternelles et enfants se retrouvent au "jardin d'émerveille", temps collectif d'échanges et de jeu, encadré par la directrice de l'accueil familial. C'est un espace collectif de partage et d'animation où enfants et assistantes maternelles sont encadrés par la directrice qui assure également les visites à domicile.

5) Le Lieu d'Accueil Enfant Parent "l'Entre deux"

Le L.A.E.P. est un lieu de rencontres, d'échanges et de convivialité. Il est ouvert pour les futurs parents, les parents et/ou les accompagnants de l'enfant vivant sur la communauté de communes, accompagnés de leur(s) enfant(s) de 0 à 6 ans. La séance se fait en présence de deux accueillants.

Sur le temps d'ouverture, on vient et on part quand on veut ; il n'y a pas d'inscription, la fréquentation est gratuite et la confidentialité est respectée.



Où aller avec mon bébé ou mon jeune enfant ?



1-Maison solidaire,

10 rue Charles Morel à Mende

Ouvert le lundi de 16h00 à 18h30,
mercredi et vendredi de 9h30 à
12h00

Pour les enfants
de moins de 6 ans
04.66.94.20.07

2 lieux

monenfant.fr



2-Maison de quartier françois Mitterrand,

14 place de la fraternité quartier de
Fontanilles à Mende

Ouvert le 1er et le 3eme mercredi
de 14h45 à 17h15

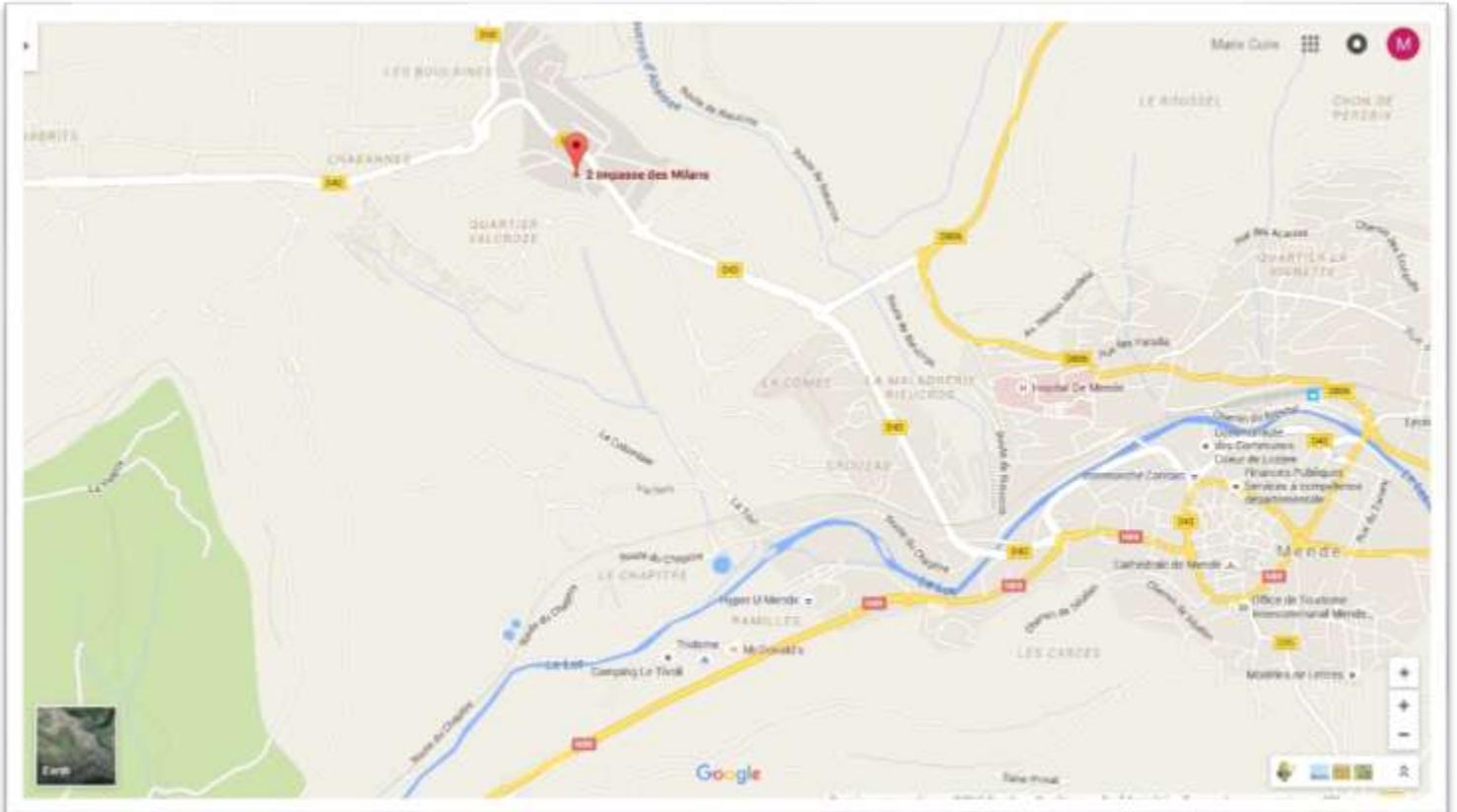


Situation géographique et démographique

La situation géographique du multi accueil Marie Curie est la suivante : Entre la zone d'activité route de Chabrits et les zones de lotissements Valcroze I et Valcroze II.

C'est un quartier pavillonnaire avec de petits logements collectifs de densité moyenne ou faible composé en majorité de familles dont les deux parents ont une activité salariée.

Plan :



Listes des écoles maternelles et primaires :

- 1) **Ecole maternelle Les Solelhons**
4, Rue du Pré Claux 48000 MENDE
Tél. : 04 66 65 05 05
Courriel : gsm@ecoles-mende.fr
Site : <http://gsm.ecoles-mende.fr>
- 2) **Ecole primaire de Chabrits**
48000 MENDE
Tél. : 04 66 65 12 10
Courriel : chabrits@ecoles-mende.fr
Site : <http://chabrits.ecoles-mende.fr>
- 3) **Ecole maternelle Les Chênes**
Rue des Carmes 48000 MENDE
Tél. : 04 66 65 32 02
Courriel : chenes@ecoles-mende.fr
Site : <http://chenes.ecoles-mende.fr>
- 4) **Ecole maternelle Gérard Pons**
Rue de Fontanilles 48000 MENDE
Tél. : 04 66 65 08 48
Courriel : matfonta@wanadoo.fr
- 5) **Ecole élémentaire Les Terres Bleues**
Rue des Terres Bleues 48000 MENDE
Tél. : 04 66 65 03 67
Courriel : ecole.terresbleues.mende@ac-montpellier.fr
Site : <http://fontanilles.ecoles-mende.fr>
- 6) **Ecole Privée Du Sacré Cœur**
14 avenue du Gévaudan
48000 Badaroux
Tél. : 04 66 47 70 86
Site : www.notredamesaintprivat.fr
- 7) **Ecole du Lion**
Quartier du Luxembourg 48000
BALSIEGES
Tél. : 04 66 47 00 11
Courriel : ecole.balsieges@ac-montpellier.fr
Site : <http://balsieges.fr/ecole/>
- 9) **Ecole élémentaire Jean Bonijol**
4, Rue du Pré Claux 48000 MENDE
Tél. : 04 66 65 15 66
Courriel : gs@ecoles-mende.fr
Site : <http://gs.ecoles-mende.fr>
- 10) **Ecole élémentaire Michel Del Castillo**
Quartier des Carmes 48000 MENDE
Tél. : 04 66 65 07 94 Fax. : 04 66 65 00 11
Courriel : delcastillo@ecoles-mende.fr
Site : <http://delcastillo.ecoles-mende.fr>
- 11) **Ecole primaire Jeanne d'Arc**
20, Rue du Torrent 48000 MENDE
Tél. : 04 66 65 03 19 Fax. : 04 66 65 03 19
Blog : <http://ecolejeannedarc.mende.skyrock.com>
- 12) **Ecole Privée primaire Saint-Joseph**
1, Rue Chaptal 48000 MENDE
Tél. : 04 66 65 22 40
Blog : <http://ecole-saint-joseph-mende.skyrock.com>
- 13) **Ecole Privée primaire des Tilleuls**
Rue de Fontanilles 48000 MENDE
Tél. : 04 66 65 07 12
Courriel : ecole.tilleuls.mende@orange.fr
Site : <http://www.ecolelestilleuls.fr>
- 14) **Ecole Publique**
Rue Jules Ferry 48000 BADAROUX
Tél. : 04 66 47 74 00
Courriel : ecole.badaroux@ac-montpellier.fr
Site : <https://www.badaroux.fr/ecoles/>
- 15) **Ecole Primaire Publique**
Lotissement ensoleillade Roufiac 48000 Saint
Bauzille
Tél. : 04 66 47 06 45
Site : Ecole de Saint-Bauzille

8) **Ecole de Barjac**

Place de la Mairie 48000 BARJAC

Tél. : 04 66 47 01 04

Site : [Ecole de Barjac](#)



UDAF
Lozère
UNIS POUR LES FAMILLES

VOUS RECHERCHEZ ? un mode de garde ?

EN LOZÈRE

<p>LES CRÈCHES COLLECTIVES ET MICRO-CRÈCHES</p> <p>Ces structures avec des effectifs différents assurent la prise en charge des enfants par une équipe pluridisciplinaire comprenant un directeur ou un référent technique et des professionnels de la petite enfance (auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants et professionnels ayant le CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance ou équivalent) directement impliqués dans la vie quotidienne de l'enfant pour l'accueil, les soins, les repas, l'éveil et le bien-être.</p>	<p>LES CRÈCHES FAMILIALES</p> <p>À mi-chemin entre l'assistant maternel agréé et la crèche, la crèche familiale est un compromis entre la collectivité et l'assistant maternel indépendant. Elle emploie des assistants maternels qui accueillent à leur domicile des enfants. Professionnels et enfants participent régulièrement à des temps de regroupement. La collectivité prend en charge la rémunération de ces professionnels. Les parents ne sont pas employeurs de l'assistant maternel mais usagers de la crèche familiale.</p>
<p>LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S</p> <p>L'assistant maternel peut accueillir jusqu'à quatre enfants maximum simultanément à son domicile. Il assure la santé, la sécurité, l'éveil et le développement des enfants pendant le temps d'accueil. Il possède un agrément du conseil départemental ; son logement offre des conditions d'accueil et de sécurité adaptées aux jeunes enfants. Le parent est employeur de l'assistant maternel.</p>	<p>LES MAM : MAISONS D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S</p> <p>La MAM regroupe de deux à quatre assistants maternels agréés pour qu'ils exercent leur activité professionnelle dans des locaux extérieurs à leur domicile qui garantissent la santé, la sécurité et l'éveil des enfants. Les MAM regroupent 16 enfants au maximum. Le parent est employeur de l'assistant maternel.</p>



BIENVUEILLANCE, ÉCOUTE, PRÉVENTION, PARTAGE, EMPATHIE, PROFESSIONNALISATION, FAMILLES, PROFESSIONNELS, ACCOMPAGNEMENT, ENFANTS - PARENTS, ÉCHANGES, RESPECT, ACCUEIL, ATELIERS, INFORMATIONS, ÉVEIL, ÉDUCATION, CONTRACTUALISATION, CONFIANCE

CONTACT

UDAF – RELAIS PETITE ENFANCE

- rpe@udaf48.fr | 04 66 65 67 81
- www.udaf48.fr

En partenariat avec :





santé
famille
retraite
services

montenfort.fr

Trois référentes RPE se répartissent sur le territoire de la Lozère. La communauté de communes Cœur de Lozère bénéficie d'une référente remplissant toutes les missions du RPE.

Un guichet unique (situé au CIAS CŒUR DE LOZERE – 20 allée Raymond Fages 48000 MENDE) est mis en place pour accompagner les familles dans leur recherche d'un mode de garde.

Il informe et renseigne les assistantes maternelles du territoire. Il les accompagne dans leur formation initiale et continue, la mise en place d'un soutien sous forme d'APP (Analyse de Pratique Professionnelle) et répond à leurs questionnement quotidiens.

Site : [Relais Petite Enfance - Udaf 48 Lozère](#)

3.1.1. Relations avec les assistantes maternelles de l'accueil familial

Les enfants relevant de l'accueil familial, ne pouvant être accueillis momentanément chez leur assistante maternelle (contrainte familiale, maladie, etc.), peuvent être accueillis sur la crèche collective. Ils seront alors confiés au groupe correspondant à leur tranche d'âge. Dans ce cas, une adaptation progressive de l'enfant à la collectivité sera nécessaire.

D'autre part, il semble intéressant de pouvoir ouvrir ponctuellement l'espace collectif à de enfants accueillis dans le cadre familial. En effet, cet espace est un lieu de socialisation, d'échanges et d'ouverture. Ce pourrait être un apprentissage intéressant en vue d'une scolarisation future. Les parents qui le souhaitent, pourront prétendre pour leur enfant à une prise en charge en crèche. Chaque demande fera l'objet d'une réflexion, tenant compte à la fois de la disponibilité d'accueil de la structure et de l'intérêt qu'il peut y avoir pour l'enfant concerné.

Régulièrement les assistantes maternelles utilisent la salle de psychomotricité en présence de la directrice de l'accueil familial.

3.2. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

Notre enjeu est de créer les conditions pour que les parents soient de véritables partenaires, et gagnent une place qui leur confère une position d'égal à égal avec les professionnels. C'est en effet dans un rapport de parité que peut se construire une coéducation, respectant le rôle et la place de chacun. Le travail avec les parents devenant une mission inhérente aux établissements d'accueil de jeunes enfants, les professionnels petite enfance, se trouvant au cœur de cet enjeu, voient se transformer leurs relations avec les parents.

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales indique que « *la participation des parents à la vie et au fonctionnement de la structure, doivent permettre d'adapter le projet et le fonctionnement de la structure au plus près des attentes des familles. L'accompagnement à la parentalité devient une mission à part entière des établissements multi-accueil, et la participation des familles est recherchée sous différentes formes, favorisée au sein d'espaces de concertation et d'information regroupant professionnels et parents* ».

Notre établissement est un espace ouvert, d'accueil et d'échanges permanents où le personnel est disponible pour l'écoute des parents. Les parents sont les bienvenus au sein de la section. Cela favorise le dialogue, permet d'aborder le quotidien et la qualité de la prise en charge. **Ces rencontres permettent de mieux connaître les besoins des familles et d'adapter le fonctionnement de la**

structure à l'évolution de ces besoins. Une meilleure compréhension du fonctionnement de chacun est forcément profitable à l'enfant.

Ces échanges sont parfois l'occasion d'inciter certains parents à venir partager leurs connaissances artistiques ou culturelles avec un groupe d'enfants.



Conseils de crèches (1 fois par an) / Réunions d'informations



Entretiens individuels à la demande des parents, de la direction ou des équipes



Moments conviviaux dans l'année (fêtes de crèches...)



Participation aux projets de sections ou de structures (en amenant des objets de récupération...)



Interventions bénévoles (balades, ateliers, animations, sorties...)



Sollicitation de l'avis des familles par la participation aux questionnaires



Transmission avec les équipes au quotidien

3.3. Le travail partenarial

Le conseil départemental : Service Enfance et Famille

Il est chargé de la surveillance et du contrôle des établissements et des services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Il propose en outre une collaboration à différents niveaux :

- Des réunions trimestriels de directeurs des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE), organisées par le service se déroulent afin d'échanger autour de pratiques professionnelles et partager nos connaissances.
- Des réunions bimensuels avec le service de PMI (Protection Maternelle et Infantile) et de l'équipe de direction du service petite enfance afin d'échanger sur les situations familiales particulières.
- Des interventions de prévention peuvent être organisées tel que des ateliers massage parent-bébé...
- Accompagne financièrement et techniquement le service petite enfance

[Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, la Plateforme de Coordination et d'Orientation et Le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile](#)

Des conventions ont été signées entre le CAMSP, la PCO et le SESSAD et le multi accueil, en vue de permettre l'accès à l'accueil occasionnel, à des enfants pris en charge par ces structures de soins ; et définissant les modalités d'intervention du personnel chargé du suivi de l'enfant.

[Le Centre Hospitalier François Tosquelles](#)

Cette convention a pour but de proposer des interventions d'échanges de pratiques professionnelles entre la pédopsychiatre du CHFT et le service petite enfance du CIAS Cœur de Lozère.

[La Caisse Commune de Sécurité Sociale](#)

La CAF (Caisse d'Allocation Familiale) accompagne financièrement et techniquement le service petite enfance.

La branche famille de la CCSS apporte des aides au fonctionnement et à l'investissement.

L'aide à l'investissement est faite sous forme de subvention exceptionnelle pour aider le financement d'achats ou de projets.

La CAF conseille et soutien les structures petite enfance et contrôle également que les directives nationales CNAF soient bien appliquées et respectées.

[La Mutualité Sociale Agricole](#)

Une convention a été signée avec la MSA qui propose le même type d'aide au fonctionnement que la CAF.

[Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale](#)

Dans une optique d'évolution professionnelle des agents, et en phase avec les besoins de leurs employeurs, le CNFPT construit et délivre les formations obligatoires dites statutaires. A cela s'ajoute un vaste panel de formations non obligatoires ainsi qu'une étendue de services.

Les formations se font à titre individuels ou collectifs (inter collectivités et intra structure).

[Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère](#)

Le CDG48 assure des missions en gestion des ressources humaines qui lui ont été confiées par la loi du 26 janvier 1984 : organisation des concours et examens professionnels, gestion des carrières, médecine préventive, etc.

[La Bibliothèque Municipale Lamartine](#)

Un travail partenarial avec la bibliothèque est mené : nous nous rendons régulièrement à la bibliothèque municipale (pour choisir différents livres adaptés pour les enfants) et un travail autour du conte se développe.

Avec divers organismes de formation

Des élèves de collèges, lycées ou centre de formation professionnelles ; ainsi que des adultes en situation de formation ou d'insertion sociale et professionnelle, sont amenés à effectuer des stages au sein du multi accueil, encadrés par l'ensemble du personnel.

3.4. Les actions de soutien à la parentalité

Le soutien et l'accompagnement à la parentalité est au cœur des missions des professionnels du service petite enfance par l'accueil, l'écoute, l'observation, la communication avec les familles... C'est au travers de ces échanges quotidiens avec les familles que les professionnels sont en capacité d'orienter les familles vers les différents acteurs en fonction des besoins.

- Accueil au L.A.E.P (Lieu d'Accueil Enfants Parents)
- Ateliers parentalité à l'UDAF
- Le référent famille de la Maison Solidaire
- La mission locale : accueil parentalité pour les parents de – de 25 ans
- Le service de PMI (avec notamment la Puéricultrice de secteur)
- Association naître et grandir, en suspens
- CIDFF
- I.S.C.G : Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie
- R.P.E (Relai Petite Enfance)

3.5. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »
Principe 1 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Le projet social traduit, au-delà du service rendu aux parents, sa fonction sociale : mixité, intégration, prévention contre les exclusions et les inégalités... Il décrit la réponse apportée par l'établissement aux besoins des enfants et des familles.

Les critères d'attribution des places facilitent l'accueil des enfants dont les parents rencontrent des difficultés sociales, familiales, économiques et professionnelles et/ou qui sont inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle. Ces modalités garantissent la mixité sociale au sein des modes de garde.

L'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les structures mettent en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques ou atteints d'une affection nécessitant une attention particulière.

Les structures disposent d'un médecin de crèche, d'une RSAI (Référénte Santé Accueil Inclusif) qui est Infirmière Puéricultrice et en cas de besoin, nous pouvons nous appuyer sur le soutien du Pôle Ressource Handicap du Département.

Nous avons la possibilité de mettre en place des P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) et/ou des P.A.P (Projet d'Accompagnement Personnalisé)

L'ACCUEIL DES FAMILLES EN RECHERCHE D'EMPLOI

Cet accueil est favorisé par les critères d'attribution des places qui ont pour but de faciliter le retour à l'emploi de ces familles.

L'ACCUEIL DES FAMILLES EN SITUATION DE PRECARITE, D'ISOLEMENT SOCIAL ET MONOPARENTALE

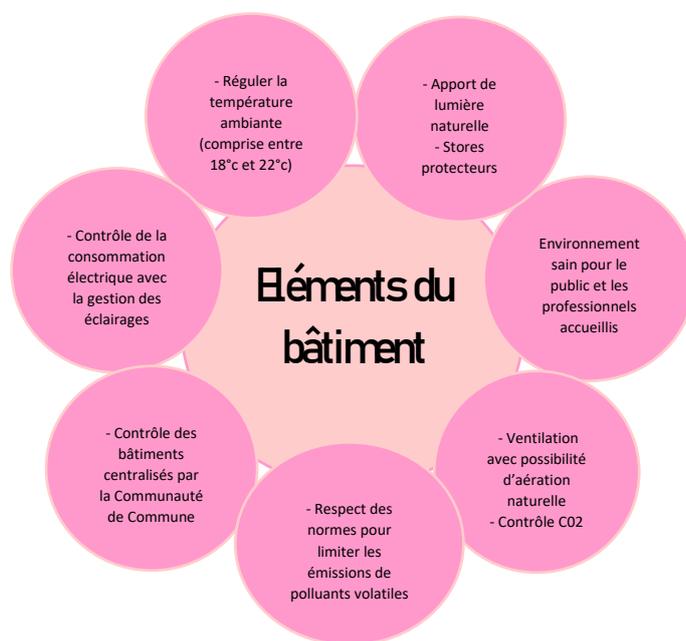
Nous sommes à l'écoute des familles, nous les orientons ou les aidons si besoin. Nous répondons aux besoins des familles de plus en plus importantes en matière de soutien à la parentalité, d'isolement social et d'accompagnement dans des situations de précarité.

3.6. La démarche en faveur du développement durable

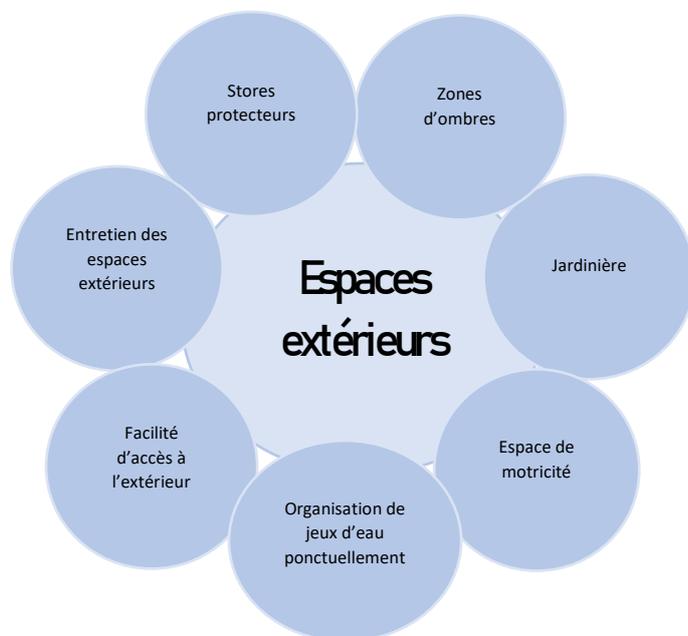
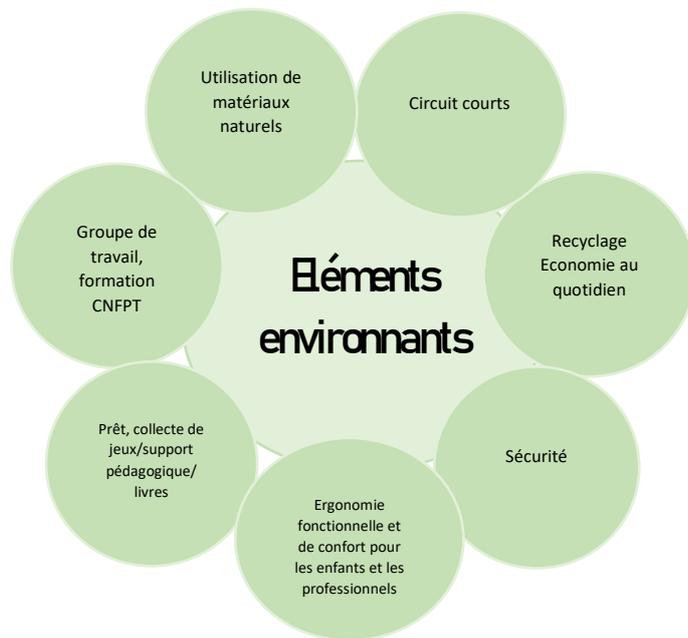
*« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement »
Principe 6 charte nationale de l'accueil du jeune enfant*

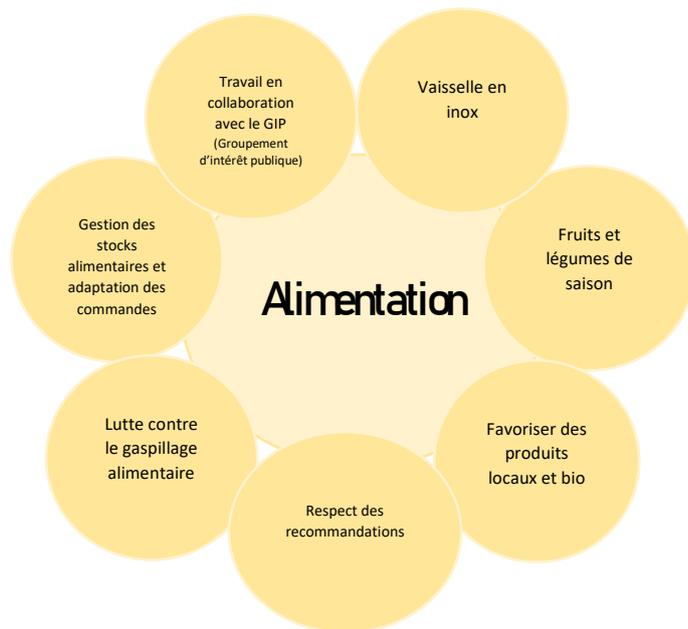
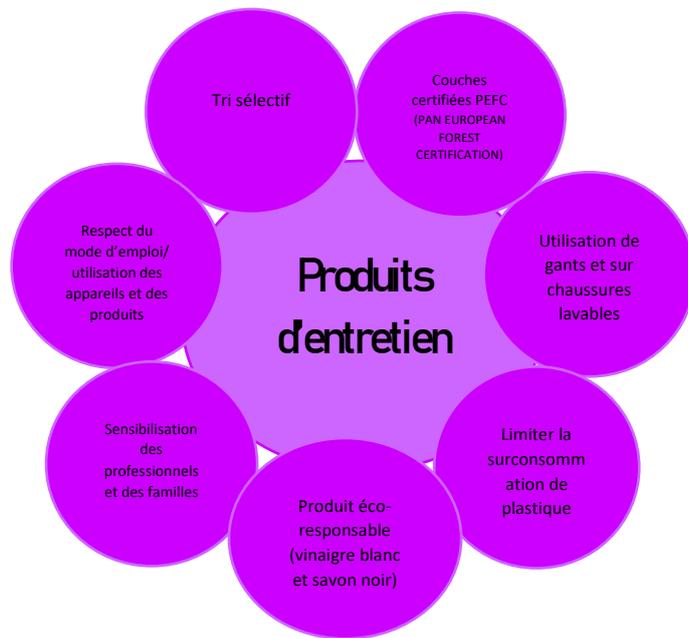
*« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon
éveil »
Principe 8 charte nationale de l'accueil du jeune enfant*

Pour réduire l'impact environnemental et améliorer durablement la qualité de vie des enfants, des parents, les professionnels de crèches intègrent à leur projet pédagogique cette dimension environnementale en développant des actions concrètes chaque jour auprès des enfants :

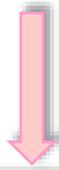


⇒ Travaux à venir sur les différentes structures.





⇒ Composteur en réflexion



**Partage, échange et
sensibilisation des parents et
des familles sur tous ces
thèmes en lien avec le projet
pédagogique**

Valeur éducative de la démarche en faveur du développement durable

- Objectifs :

- Prêter attention à sa manière de vivre afin de réduire son impact sur l'environnement et mettre en place des actions visant à améliorer la qualité de vie
- Sensibiliser les parents et les enfants au respect de la nature

- Moyens

- Faire le tri sélectif et inclure les enfants dans cette action
- Créer un compost
- Limiter les déchets plastiques. Par exemple : utiliser des sacs réutilisables, carafe en verres, vaisselle inox...
- Utiliser des produits d'hygiène qui réduisent l'impact environnemental et toxique sur l'enfant
- Mener une activité « jardin » avec les enfants selon leur âge
- Aérer les locaux, éteindre les lumières
- Ajuster au mieux les commandes alimentaires pour éviter le gaspillage
- Utiliser les objets de récupération pour les activités d'éveils

Favoriser les dons de jouets/vêtements... avec possibilité de redéploiement dans le réseau

CONCLUSION

Le projet d'établissement est en constante évolution. C'est un équilibre entre les différents thèmes : financier, social, écologique, besoin des familles et des enfants.

Il est l'opportunité pour les professionnels de l'enfance de parler de l'enfant et de prendre soin de lui et de sa famille. Il valorise le travail de l'équipe et les compétences professionnelles déployées pour mettre en œuvre le projet éducatif et les projets pédagogiques.

« Le projet d'établissement et les projets pédagogiques sont des outils incontournables pour l'évaluation de la qualité d'accueil au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants. Ils sont les référentiels communs à l'équipe et aux partenaires qui participent aux services aux familles. Ils posent les bases des actions autour de l'enfant et sa famille. Ils engagent les professionnels vers l'avenir. Ils donnent du sens, de la cohésion et de la cohérence pour agir ensemble. »

Du projet éducatif au projet d'établissement en EAJE

Caroline Vattaire (édition Chronique sociale)

ISBN : 978-2-36717-917-9

ANNEXES

Annexes 1 – Valeurs professionnelles du service petite enfance du CIAS Cœur de Lozère

- **Partage et solidarité**
 - Echange
 - Dialoguer
 - Communication
 - Accompagnement
 - Travail d'équipe
 - Positivité
 - Cohésion
 - Remise en question
 - Transmissions
 - Développer les connaissances

- **Patience**
 - Répétition et persévérance auprès des enfants
 - Observation
 - Prendre le temps
 - Ecoute
 - Communication
 - Verbalisation

- **Accompagnement**
 - Disponibilité
 - Empathie
 - Ecoute
 - Observation
 - Réassurance
 - Valorisation
 - Emotions

- **Positivité**
 - Cohésion
 - Apporter des émotions positives
 - Bonne humeur

- **Bienveillance**
 - Ecoute
 - Communication
 - Dialogue
 - Empathie

- **Confiance**
 - Etre rassurant, apporter de la sécurité
 - Reconnaissance
 - Communication
 - Confiance en soi / Estime de soi pour les enfants, les familles et les professionnels
 - Ouverture d'esprit

- **Respect**
 - Non jugement
 - Entraide
 - Egalité
 - Equité
 - Apaisement
 - Accepter les autres avec leur parcours, leur histoire, leur vécu, leur éducation, les valeurs et les différences

- **Individualisation**
 - Respect des rythmes de l'enfant
 - Respect du développement de chaque enfant
 - Développement de l'imaginaire
 - Respect des besoins de chaque enfant

- **Persévérance**
 - Motivation
 - Apprentissage
 - Formation
 - Capacité d'adaptation
 - Ouverture d'esprit

- **Autonomie**
 - Créativité
 - Liberté
 - Découverte
 - Reconnaissance de soi
 - Développer l'imaginaire



CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Dans la relation à l'enfant :

- ✓ Porter la même attention à tous les enfants
- ✓ Faire confiance à l'enfant
- ✓ Valoriser et encourager l'enfant
- ✓ Respecter l'intimité de l'enfant
- ✓ Respecter les émotions de l'enfant
- ✓ Mettre des mots sur ce que l'enfant va vivre
- ✓ Maitriser la parole au-dessus de la tête de l'enfant
- ✓ Proposer sans jamais forcer
- ✓ Ne pas brusquer l'enfant, tant dans les paroles que dans les gestes
- ✓ Respecter les rythmes individuels de chaque enfant autant que cela sera possible
- ✓ Ne pas porter de jugement, ne pas poser d'étiquette sur l'enfant
- ✓ Eviter les surnoms systématiques
- ✓ Laisser les doudous à disposition

Dans la relation aux parents :

- ✓ Présenter l'équipe et les roulanges
- ✓ Porter la même attention à tous les parents, leur parler avec respect
- ✓ Faire confiance aux parents quels qu'ils soient
- ✓ Valoriser et encourager les parents
- ✓ Adopter une attitude rassurante avec les parents
- ✓ Respecter les émotions des parents, mettre des mots, ne pas les brusquer
- ✓ Proposer sans jamais ordonner, accompagner, être à l'écoute des parents
- ✓ Ne pas porter de jugement, ne pas poser une étiquette sur les parents
- ✓ Laisser le choix aux parents

